

Liste des pièces à fournir pour bénéficier des prestations servies par la CNPS

- BRANCHE DES PENSIONS VIEILLESSE, INVALIDITE ET DECES
- BRANCHE DES PRESTATIONS FAMILIALES
- BRANCHE DES RISQUES PROFESSIONNELS



ORGANISATION DE LA CNPS

La surprise du Chef !

Le décret du 7 juin 2018, portant organisation et fonctionnement de la CNPS apparaît comme une cerise sur un gros gâteau fait d'une batterie de réformes impulsées par le chef de l'Etat. Objectif : dynamiser davantage la politique de sécurité sociale, booster le fonctionnement de la CNPS et de l'arrimer aux standards internationaux. Lire notre document spécial en pages 7-13.

CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund
You will never live alone



Qualité de
service

2017



OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

En
matière de
**Cotisations
Sociales,**

l'employeur doit :

- **Télédéclarer** son personnel et les salaires qu'il leur verse

- **Payer l'intégralité des Cotisations sociales** dues à la CNPS

- Rendez-vous sur www.cnps.cm et cliquez sur l'onglet **TELEDECLARATION**

- **Payez** vos Cotisations auprès des banques et établissements financiers agréés

 CNPS

 @CnpsCameroun

 www.cnps.cm

Vous ne serez jamais seul !



"[...] In the same vein, there are ongoing efforts to develop a social security system that is accessible to the greatest number of people. The proportion of the population covered by social security is expected to increase from 10% in 2012 to 20% in 2015. These rates are unsatisfactory and should be improved as much as possible.

"[...] still in the social sphere, I would like to address our retirees who have trouble obtaining their pensions. Delays of several months are sometimes noted, which is unacceptable. Instructions given to remedy the situation are already bearing fruit.

Extracts from the speech of the Head of State, Paul BIYA to the nation, December 31, 2012.

«[...] La mise au point d'un système de sécurité sociale accessible au plus grand nombre se poursuit. La proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale devrait passer de 10% en 2012 à 20% en 2015. Ces taux ne sont pas satisfaisants. Il conviendrait de les améliorer autant que possible».

«[...] Pour rester dans le domaine social, je voudrais m'adresser à nos retraités qui peinent à toucher leurs pensions. Les délais qui sont parfois constatés peuvent atteindre plusieurs mois, voire davantage, ce qui est inacceptable. Des instructions données pour y remédier portent déjà des effets».

Extraits du Discours du Chef de l'Etat,
S.E. Paul BIYA à la nation,
le 31 décembre 2012

Sommaire

Editorial

**A l'épreuve de la responsabilité
et de la performance**
A test of responsibility and performance



i-Èvènement Spécial décret n°2018/354 du 7 juin 2018

Sécurité sociale : La CNPS du Cameroun s'arrime aux normes internationales	7
Interview DG-CNPS : «C'est la fin des goulots d'étranglement»	8-9
Interview DG-CNPS : «This is a historic revolution»	10-11
Paiement des factures à la CNPS : La fin du calvaire	12
Organisation de la CNPS : La surprise historique du Chef !	13



i-Actu

Prestations familiales : La solution «Mobile-paiement»	14
The NSIF fulfills its promises	15
Entreprises et établissements publics :	
Choc des idées autour des lois de juillet 2017	16-17
CNPS Secrétariats sociaux : Engagement pour un nouveau départ	18
Qualité de service : Le DG CNPS répond aux internautes !	19
1st quarter 2018 : NSIF officials undergoing evaluation	20
Payement des cotisations sociales à la CNPS :	
Des employeurs à l'épreuve des délais	21
Célébration de la fête du travail 2018 : Méorable et impressionnant	22-23
Mandature 2018-2020 : Les délégués du personnel sont connus	24-25
Qualité de service : Pluie de remerciements sur la table du DG	26-27
Risques professionnels : Des chiffres qui font froid dans le dos	28
AGERPA 2018 : Le comité scientifique à l'œuvre	29
Sécurité incendie et premiers secours :	
Recyclage massif des personnels de la CNPS	30
Journée internationale des archives : La CNPS fait école	31



i-Focus

Voici les pièces à fournir pour bénéficier des prestations servies par la CNPS	32-33
---	-------



i-Structure

CNPS : La DFP au cœur de la performance	34
---	----



i-Social

Social action of the NSIF :	
Support for the Education of a Visually Impaired Student	35

i-Femmes

Dr. Njom Nlend : Appelez-moi professeur !	36
ADYNAFE-CNPS : Regional Bureaux Gradually Set	37

i-Coopération

International : NSIF DG at the heart of the ISSA electoral process	38
Digitalisation de la sécurité sociale : La CNPS en prospection au Maroc	39

Direction Générale : Place de l'Hippodrome - B.P. 441 Yaoundé - www.cnps.cm - E-mail : cnps.cameroun@cnps.cm - Tél. : +237 222 23 44 79

Directeur de la Publication : Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME

Conseiller à la Rédaction : Lysette NGATCHOU

Présidente du Comité des projets : Hortense ASIM ABISONE

Directeur de la Rédaction : Théodore SONG

Rédaction-en-chef : Simon MEYANGA

Traduction : Mathias FOSSUNG, Audrey Perem BELLA

Secrétariat de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG

Comité de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG - Carla Paule ANDJONGO
Berthe Nadège BISSA - Emma SILIKI MOUDIME - Hervé Brice CHOUDJEM

Stagiaires : Axelle NGONO - Gabrielle ILIK

Secrétariat : Michèle BAGNACK

Design et Infographie : Joachim ETEME ONDOBO - Fidèle Perrier ONONINA

Images : COM Cnps

Impression : SOPECAM

A l'épreuve de la responsabilité et de la performance

Par **Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME**, Directeur Général de la CNPS

C'est un secret de polichinelle, le décret présidentiel du 7 juin 2018, portant organisation et fonctionnement de la Caisse nationale de prévoyance sociale est bienvenu. Il arrive à point nommé, pour donner un peu plus de dynamisme au fonctionnement d'une CNPS qui en avait bien besoin pour relever les nombreux défis placés devant elle : défi de la modernité et de la performance financière, garante de la pérennité de l'organisme ; défi de l'extension de la sécurité sociale au plus grand nombre telle qu'exigée par le président de la République et, enfin, défi de l'amélioration de la qualité du service offert aux usagers, le principal point cardinal du plan stratégique 2018-2022 qui vient de démarrer.

S'il a vocation à arrimer la CNPS aux standards internationaux en matière de gestion des organismes de sécurité sociale, le décret du président de la République s'inscrit aussi dans la longue liste des réformes apportées par le président Paul Biya au système camerounais de sécurité sociale. Un système que le chef de l'Etat veut voir adapté aux réalités camerounaises, pour mieux répondre aux attentes des populations. La couverture des travailleurs indépendants et du secteur informel par l'assurance volontaire, le relèvement de 1.800 francs CFA par mois et par enfant à 2.800 francs CFA par mois et par enfant du montant des allocations familiales, le relèvement du taux et du plafond des cotisations sociales qui induit le relèvement substantiel du montant des pensions retraitées..., pour ne citer que ces réformes-là, sont autant d'avancées impulsées ces dernières années par le chef de l'Etat.

Les retombées de ces réformes en termes d'amélioration des conditions de vie des populations sont évidentes et la CNPS, bras séculier de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale de sécurité sociale, n'a ménagé ni sa peine ni ses moyens pour donner immédiatement une suite concrète à toutes ces réformes présidentielles salutaires pour les populations. Toutes les réformes initiées par le chef de l'Etat sont ainsi mises en œuvre par la CNPS, à la grande satisfaction des usagers.

C'est donc logiquement que nous avons la faiblesse de penser que le décret historique et révolutionnaire du 7 juin 2018 est non seulement le témoignage de la grande confiance que le président de la République place en la CNPS pour la bonne exécution de sa politique de sécurité sociale, mais aussi, la preuve de la reconnaissance des efforts et des résultats obtenus jusque-là par notre organisme.

Ce décret que nous saluons, nous donne davantage des coudees franches et nous permet de poursuivre nos efforts dans le sens du respect des ratios CIPRES en matière de gestion du personnel et des charges de fonctionnement. Il nous permet d'envisager l'avenir de la CNPS avec confiance, parce qu'à travers la primauté réaffirmée des créances de cotisations sociales sur les autres créances non alimentaires, y compris fiscales, immédiatement après les salaires, il nous donne la possibilité d'accroître nos performances financières et de consolider notre trésorerie.

Pour autant, nous ne perdons pas de vue que ce décret n'est ni une prime à la liberté, ni un chèque en blanc dans la gestion de la CNPS. Il est, à notre avis, un appel à plus de responsabilité et une exigence à travailler davantage dans le sens de l'amélioration de nos performances. Nous sommes conscients que la gestion financière et comptable à laquelle le décret présidentiel inscrit la CNPS est extrêmement exigeante et rigoureuse. Elle impose responsabilité, transparence et célérité dans le traitement des dossiers et dans nos rapports avec les prestataires et fournisseurs. Ces derniers peuvent d'ailleurs apprécier les effets positifs de l'application de ce décret du chef de l'Etat, eux qui seront désormais payés au plus tard 7 jours après livraison et réception de leurs prestations. Une révolution ! ●



Le chiffre

7 C'est le nombre de jours pour le paiement des prestataires, après livraison et réception des prestations par la CNPS



Il est, à notre avis, un appel à plus de responsabilité et une exigence à travailler davantage dans le sens de l'amélioration de nos performances. Nous sommes conscients que la gestion financière et comptable à laquelle le décret présidentiel inscrit la CNPS est extrêmement exigeante et rigoureuse.



A Test of Responsibility and Performance

By **Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME**, Director General of NSIF

It is an open secret, the Presidential Decree of 7 June 2018, on the organisation and functioning of the National Social Insurance Fund is welcome. It came on time, to add more dynamism to the functioning of an institution which strives to meet the many challenges ahead: challenge of modernity and financial performance, a guarantee of the sustainability of the Institution; challenge of extending social security to the greatest as required by the President of the Republic and, finally the challenge of the improvement of quality service to users, the cardinal point of the 2018-2022 strategic plan which just began.

Although it aims to align the NSIF to international standards in the management of social security Institutions, the Decree of the President of the Republic is also part of the long list of reforms made by Paul BIYA to the Cameroonian social security scheme. A scheme that the Head of State wants to reflect the realities of Cameroon, to better meet the expectations of the people. The coverage of the self-employed and the informal sector by voluntary insurance, the increase of 1,800 CFA francs per month and per child to 2,800 CFA francs per month and per child in the amount of family allowances, the increase of the rate and the ceiling of social contributions that led to a substantial increase in the amount of pensions..., just to name a few, are all advances made possible in the recent years thanks to the Head of State.

The impacts of these reforms in terms of improving the living conditions of the population are obvious, and the NSIF, the secular arm of the State in the implementation of the Government's social security policy, spared no effort to give immediate concrete follow-up to all these salutary presidential reforms to the populations. All reforms initiated by the Head of State are thus implemented by the NSIF, to the satisfaction of users.

It is therefore logical that we have the weakness to think that the historic and revolutionary Decree of 7 June 2018 is not only the testimony of the great confidence that the President of the Republic places on the NSIF for the proper execution of its social security policy but also proof of the recognition of the efforts and results achieved so far by our institution.

This Decree which we welcome gives us more leeway and allows us to continue our efforts to respect the CIPRES ratios in terms of personnel management and operating expenses. It enables us to look towards the future of the NSIF with confidence, because through the reaffirmed primacy of social contributions to non-food items, including tax, immediately after wages, it gives us the opportunity to increase our financial performance and consolidate our cash position.

However, we do not lose sight of the fact that this Decree is neither a bonus to liberty nor a blank cheque in the management of the NSIF. In our opinion, it is a call for more responsibility and a requirement to work more in the direction of improving our performance. We are aware that the financial and accounting management to which the Presidential Decree inscribes the NSIF is extremely demanding and rigorous. It imposes responsibility, transparency and speed in the processing of files and in our relations with providers and suppliers. They can also appreciate the positive effects of the application of this Decree of the Head of State: they will now be paid no later than 7 days after delivery and reception of their services. A revolution indeed ! ●



The number

7

Is the number of days for the paiement of the providers and suppliers after delivery and reception of their services by NSIF



In our opinion, it is a call for more responsibility and a requirement to work more in the direction of improving our performance. We are aware that the financial and accounting management to which the Presidential Decree inscribes the NSIF is extremely demanding and rigorous.



SÉCURITÉ
SOCIALE

La CNPS du Cameroun s'arrime aux normes internationales

Le président de la République, S.E. Paul Biya a signé, le jeudi 07 juin 2018, le Décret N°2018/354 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Thomas TANG

Historique. C'est ainsi que l'on peut qualifier la décision présidentielle du 07 juin 2018. En effet, le Décret N°2018/354 vient fluidifier et dynamiser la gestion de la CNPS, tout en l'arrimant plus que jamais aux standards internationaux, notamment le traité de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), ratifié par l'Etat du Cameroun, par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 et celui de l'OHADA qui porte sur l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Voici ce qui change à «La Caisse»

La CNPS reste placée sous la tutelle technique du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, et la tutelle financière du ministère des Finances. Cependant, le nombre de représentants des travailleurs et des employeurs au Conseil d'administration passe de 8 à 6, et 1 délégué du personnel de l'organisme intègre l'équipe, en lieu et place d'une personnalité jadis choisie par le président de la République en raison de sa compétence. Le mandat du président et des membres du Conseil d'administration est désormais de 3 ans, renouvelable une fois. Leurs fonctions sont

incompatibles avec celles de parlementaire, de magistrat auprès d'une juridiction ou de membre du Conseil constitutionnel. Par ailleurs, sont inéligibles à la qualité de membre, tous les représentants des employeurs redevables de cotisations sociales vis-à-vis de la Caisse.

Le changement majeur intervient au niveau de la gestion financière, qui obéit désormais et exclusivement aux règles et principes du plan comptable de référence de la CIPRES et aux ratios de performance édictés par son Conseil de ministres. Ainsi, cette gestion comptable et financière est désormais mise en œuvre, sous l'autorité directe du directeur général, par un directeur en charge des finances et de la comptabilité. L'autre nouveauté c'est que, cette gestion de type «particulier» ne nécessite pas d'Agent comptable, ni de Contrôleur financier. Cette réforme ardemment souhaitée par le top management de la CNPS, augmente les attentes envers l'organisme, tout en requérant des personnels plus d'ardeur et de célérité au travail.

La passation des marchés entre également dans une nouvelle ère. La Caisse n'est plus soumise aux dispositions du Code des marchés publics. Elle pourra désormais lancer ses appels d'offres, les dépouiller et attribuer les marchés, sous le

contrôle du Conseil d'administration chargé de veiller au respect des règles de concurrence, d'égalité de traitement des candidats, de transparence et de juste prix.

L'autre victoire de la CNPS, et non la moindre, c'est celle relative à la priorité accordée aux cotisations sociales, après les salaires. Les employeurs doivent donc intégrer dans leurs habitudes que, désormais, dans l'ordre des priorités de gestion, directement après le paiement des salaires, c'est le reversement des cotisations sociales à la CNPS qui suit.

La vision managériale axée sur les résultats mise en œuvre par le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, reçoit encore une fois l'onction du président de la République. Après les réformes systémiques ayant permis la mise en œuvre de l'assurance volontaire en 2014, puis la revalorisation du montant des allocations familiales, mais aussi des plafonds et du taux de cotisations sociales dans la branche PVID en 2016, le Chef de l'Etat confirme sa volonté de permettre à la CNPS de jouer pleinement son rôle, en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté et exemple managérial, pour une meilleure couverture sociale des camerounais et camerounaises ●

INTERVIEW

NOËL ALAIN OLIVIER MEKULU MVONDO AKAME

«C'est la fin des goulots d'étranglement»

Nous publions dans son intégralité l'interview accordée par le directeur général de la CNPS au quotidien Cameroon-Tribune. C'était au lendemain de la publication de la décision présidentielle, portant réorganisation et fonctionnement de l'organisme de sécurité sociale camerounais.

Source CT



Le président de la République a signé il y a quelques jours, un décret portant réorganisation et fonctionnement de la CNPS. Comment l'avez-vous accueilli?

C'est un décret que nous avons tous, y compris l'opinion publique, accueilli avec beaucoup de satisfaction, de joie et de fierté, non seulement parce qu'il est à la fois historique et révolutionnaire, mais aussi parce qu'il témoigne de la grande confiance que le président de la République place ainsi en la CNPS pour la bonne exécution de sa politique de sécurité sociale. Nous le recevons comme une reconnaissance, une fois de plus, des efforts et des résultats obtenus jusque-là, et un encouragement à aller au-delà en les amplifiant. Pour la première fois, un décret de cette nature concernant la gestion d'un établissement public est pris par le chef de l'Etat, qui fait ainsi

preuve d'une extrême maîtrise des enjeux de la sécurité sociale aujourd'hui ; il a ressenti la nécessité qu'il y avait à arrimer la CNPS aux standards internationaux, notamment le traité de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) ainsi que ses textes et normes d'application ; celui-ci a été ratifié par l'Etat du Cameroun par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995. Pour cela et au nom de tous mes proches collaborateurs et de l'ensemble des personnels de la CNPS dont je porte la voix, nous lui disons un grand merci.

Qu'est-ce qui aura le plus retenu votre attention dans ce texte ?

Je suis tenté de dire tout. Car en réalité, c'est l'ensemble de ce texte qui constitue une révolution dans la gestion du principal organisme étatique en charge de la gestion de la sécurité sociale au Cameroun. Mais, en gros, ce



qui a davantage retenu mon attention dans ce texte, c'est la volonté affirmée, réaffirmée si vous voulez, du chef de l'État, de poursuivre dans la voie des réformes qu'il a décidé d'impulser dans le système camerounais de sécurité sociale, dans l'objectif de le rendre plus moderne et plus efficace, en tout cas apte à répondre aux nombreuses attentes des populations camerounaises. Outre le fait, je l'ai déjà dit, que ce décret du chef de l'État vise à arrimer la gestion de la CNPS aux normes internationales, il vient fluidifier et dynamiser la gestion de l'organisme, dans le sens de l'efficacité et de l'efficience, pour plus de transparence et de productivité, en le soustrayant à des obstacles bureaucratiques parfois rédhibitoires et destructeurs de valeur, tant pour ce qui concerne la passation des marchés que la gestion financière et comptable. Ainsi, la gestion financière et comptable de la CNPS va obéir désormais et exclusivement aux règles et principes du plan comptable de référence de la CIPRES et aux ratios de performance édictés par le Conseil des ministres de cette instance internationale.

Elle se fera sous l'autorité directe du directeur général. Il s'agit-là, d'une gestion de type particulier, extrêmement exigeante et rigoureuse, qui ne nécessite pas d'agent comptable ni de Contrôleur financier. Je voudrais également noter la primauté réaffirmée des créances de cotisations

sociales de la CNPS sur les autres créances non alimentaires, y compris fiscales, immédiatement après les salaires.

Justement en le parcourant, on note que l'agence comptable a disparu, et que la gestion financière et comptable obéit désormais aux règles et principes du plan comptable de référence de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES). Qu'est-ce que cela change ?

Ce qui change, c'est que pour la première fois dans un établissement public, les normes de gestion se feront selon les règles de la comptabilité privée, parce que le plan comptable de référence de la CIPRES auquel vous faites allusion, c'est de la comptabilité privée. Elle obéit aux ratios de performance édictés par le Conseil des ministres de cette instance internationale. Cette gestion comptable et financière est désormais mise en œuvre, sous l'autorité directe du directeur général, par un directeur en charge des finances et de la comptabilité. Il s'agit là d'une gestion de performance et de qualité de service, qui s'affranchit, à raison, de procédures d'une autre nature. C'est la fin des goulots d'étranglement qui ont, pendant plusieurs années, plombé le fonctionnement de la CNPS, très souvent, pour des raisons qui n'avaient rien à voir ni avec la qualité du service que nous devons offrir à nos clients, ni avec les performances de l'organisme ●

INTERVIEW

NOËL ALAIN OLIVIER MEKULU MVONDO AKAME

«This is a historic revolution»

In an interview granted to «L'Action» Newspaper, the Director General of the National Social Insurance Fund talked of the progress that the Decree of 7 June 2018 brings to the Institution. Among which, the end of bottlenecks which have, in several years undermined the optimal functioning of the NSIF. Hereunder the full interview of the DG.

Source L'Action

Mr. Director General, the President of the Republic has just issued a Decree to reorganise the NSIF. Beyond the simple need to tie your Institution to the laws of 2017, what motivated this reform?

Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame: While expressing our gratitude to the Head of State for this historic revolution brought to our Institution by the Decree on the reorganisation and functioning of the NSIF, I would like, if I may permit myself, to point out that as an analysis, this reform is in line with all other ones which received impetus for several years already from the President of the Republic, and which aim not only the constant improvement of the Cameroonian system of social security in terms of efficiency and quality benefits provided, but also in terms of coverage.. This reform comes after the no less important one relating to the introduction, through the Decree of 13 August 2014 of the Prime Minister and Head of the Government, of voluntary insurance in Cameroon, which today allows self-employed workers and those of the informal sector to register and prepare for retirement.

The Decree of 7 June 2018 is also to be inscribed in the wake of Decree No. 2016/034 of 24 January 2016 of the President of the Republic on the revalorisation of family allowances, which increased from 1,800 CFA francs per month and per child to 2,800 CFA francs per month and per child. In this trend of reforms made by the Head of State to the Cameroonian social security system, there is finally

Decree No. 2016/072 and its annex fixing the rates of the social contributions and the ceilings of the remuneration applicable in the branches of family benefits, old-age, invalidity and death pension insurance, industrial accidents and occupational diseases managed by the NSIF. This Decree allows a substantial increase in the level of pensions, pending the outcome of the reflection demanded by the President of the Republic on a possible increase of the current pensions.

What are the main innovations introduced by this Decree in the organisation and functioning of the NSIF?

The Decree, as you have said, provides a clear and definitive link between the management of the NSIF and international



standards, in particular the Treaty of the Inter-African Conference on Social Security (CIPRES), ratified by the State of Cameroon by Decree No. 95/136 of 24 July 1995 and that of OHADA which deals with the harmonisation of business law in Africa. Secondly, it allows the smooth and dynamic functioning of the NSIF whose financial and accounting management will now obey exclusively the rules and principles of the CIPRES chart of accounts and performance ratios issued by the Council of Ministers of this international body. Thus, this accounting and financial management is now implemented under the direct authority of the Director General, by a director in charge of finance and accounting. This is a particular type of management, extremely demanding and stringent, which does not require an Accountant-General nor a Financial Controller, formerly appointed by another administration to the NSIF. This arbitration of the Head of State, marks the end of the bottlenecks that have, for several years, undermined the optimal operation of the NSIF. Finally, there are changes that affect the awarding of contracts. The NSIF is no longer subject to the provisions of the Code of Public Contracts, which do not fully comply with the performance and expedient requirements prescribed by the CIPRES standards. Thus, like public companies, it will now be able to launch its invitations for tenders, open them and award contracts, under the control of the Board of Directors responsible for ensuring strict compliance with the rules of competition, equality of treatment of candidates, transparency and fair prices.

Should we expect a change of course or trajectory in the services offered by your Institution following its reorganisation?

Of course ! The innovations contained in the Decree of 7 June 2018 should allow the NSIF to be more efficient, through a clear gain not only on time, but also in productivity, quality of service and better relations with its service providers and suppliers. This text should also enable the NSIF to improve the recovery of social contributions, by reaffirming their primacy over other debts held by various entities on debtor companies, including tax debts, after wages.

What can these changes imply in the performance of the NSIF vis-à-vis its users?

More expediency and transparency in the process of awarding contracts and expenditure operations ; payment of service providers and suppliers, who will now be paid no later than 7 days after delivery and reception of their services ; it is, at the same time, the possibility of obtaining better prices on services and supplies, identical to those practised on the market or better, since the payment in the very short term will be guaranteed, without bottlenecks or bureaucratic procedures destructive of value. It is, more economy for the NSIF which will see its treasury consolidate more, to allow it to better guarantee users/clients, the possibility of being always and



at all times able to support and pay all social security benefits.

What could be the implication of the reorganisation of the NSIF on the situation of the personnel of this Institution?

The Head of State's Decree gives us more freedom and allows us to continue our efforts to respect the CIPRES ratios in terms of personnel management and operating costs.

As soon as the Decree reorganising the NSIF was published, the social networks also published a correspondence by which you summoned the Specialised Finance Controller and the Accountant-General posted to your Institution by the Ministry of Finance, to hand over to your competent services, no later than 11 June 2018, all documents and records in their possession. Do you confirm the authenticity of this document?

I regret and denounce naturally the spreading of this document through the ways which you reveal, but I must say that the Decree of the Head of State is of immediate application. In financial matters, it is good administration to observe a lot of and precaution, signatures and handling of documents by unauthorised persons can no longer be admitted, notwithstanding the sympathy that can be experienced for those concerned... ●

PAIEMENT DES
FACTURES À LA CNPS

La fin du calvaire

Le directeur général a signé le 18 juin 2018, un communiqué qui annonce le paiement automatique des factures aux fournisseurs de l'organisme. Une conséquence de l'application du décret n°2018/354 du 7 juin 2018, portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de prévoyance sociale.



Simon Meyanga

Sept jours francs ! Ce sera désormais le temps d'attente fixé par le directeur général de la CNPS, pour que les prestataires de services et autres fournisseurs de la Caisse nationale de prévoyance sociale soient payés. Un paiement quasi automatique dont les délais courent à compter de la date de réception des dossiers de paiement complets à la direction des Finances et du Patrimoine, «sans autres formalités».

Le DG de la CNPS joint ainsi l'acte à la parole. La parole, il l'a donnée en fin de semaine dernière, sous la forme d'une interview accordée au quotidien gouvernemental Cameroon Tribune, en affirmant, parlant des avantages qu'apporte le décret du 7 juin 2018, qu'«il ya une assurance certaine de célérité dans le paiement des prestataires et fournisseurs, ils seront désormais automatiquement payés au plus tard 7 jours après livraison et réception de leurs prestations, sans qu'ils n'aient à intervenir outre mesure, au lieu de plusieurs mois, à notre corps défendant, comme c'était malheureusement le cas lorsque nous ne maîtrisons pas toute la procédure».

Quelques jours seulement après cet engagement, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame passe à l'action. Pour tous ceux qui ont eu à réaliser des prestations à la CNPS ces dernières années, il s'agit bien d'une révolution historique. Elle vient mettre un terme à un véritable calvaire vécu par les prestataires dans le processus de règlement de leurs factures à la CNPS. Un véritable chemin de croix qui, jusque-là, contrastait avec la parfaite santé financière de l'organisme. «C'est la fin des goulots d'étranglement qui ont, pendant plusieurs années, plombé le fonctionnement de la CNPS, très souvent, pour des raisons qui n'avaient rien à voir ni avec la qualité du service que nous devons offrir à nos clients, ni avec les performances de l'organisme», relevait le DG dans les colonnes de Cameroon Tribune. Le communiqué du patron de la CNPS marque donc la fin d'une époque que tout le monde, à commencer par les partenaires de la CNPS, aimerait oublier. L'époque où des lettres et des plaintes s'amoncelaient sur la table du directeur général, initiées par tel ou tel autre fournisseur, réclamant le paiement de ses factures.

Des attentes qui, pour certaines, culminaient à plusieurs mois voire plusieurs

années, et qui avaient pour conséquences fâcheuses non seulement de ternir l'image de l'organisme injustement pointé du doigt comme «mauvais payeur», mais également, de mettre en difficulté les prestataires et autres promoteurs des PME auprès de leurs créanciers.

Les nouvelles orientations du DG en matière de règlement des factures, non seulement s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration constante de la qualité de service à la CNPS mais, en plus, elle participe de la mise en œuvre de la politique du chef de l'Etat qui vise à résorber les difficultés de trésorerie, dont les fournisseurs et particulièrement, des petites et moyennes entreprises. Pour le cas de la CNPS, ces partenaires ont toujours pâti des effets de tracasseries injustifiées, entretenues par des personnes, du simple fait de leur position dans la chaîne de paiement.

Tout cela est donc désormais un lointain souvenir. La CNPS entend d'ailleurs aller plus loin en limitant la manipulation des espèces et des contacts de ses personnels avec des prestataires de services. Les virements se feront directement auprès de leurs banques respectives et chaque fournisseur sera notifié par voie électronique ●

ORGANISATION
DE LA CNPS

La surprise historique du Chef !

Le décret du 7 juin 2018, portant organisation et fonctionnement de la CNPS apparaît comme une cerise sur un gros gâteau fait d'une batterie de réformes impulsées par le chef de l'Etat. Objectif : dynamiser davantage la politique de sécurité sociale, booster le fonctionnement de la CNPS et de l'arrimer aux standards internationaux.

Simon Meyanga

« **J'**ai l'honneur de porter à votre attention les difficultés réelles voire réhébitoraires que nous rencontrons avec l'agent comptable à faire fonctionner normalement la CNPS et qui, si elles ne sont pas urgemment réglées, vont entraîner l'arrêt des prestations à la CNPS ». Les observateurs de l'évolution et du fonctionnement de la CNPS sont loin d'oublier cette sortie épistolaire du 6 juillet 2017, du patron de la Caisse nationale de prévoyance sociale. Alain Olivier Mekulu Mvondo, dans une correspondance adressée au ministre des Finances, pointait vigoureusement du doigt, les blocages que faisait alors subir dans le fonctionnement de l'organisme, l'agent comptable placé auprès de la CNPS.

Hé bien, avec la publication du décret du 7 juin 2018 portant organisation et fonctionnement de la CNPS, cet épisode relève désormais du souvenir, parce que rien ne sera plus comme avant. Le chef de l'Etat a arbitré et a définitivement mis un terme aux goulots d'étranglement qui ont, pendant plusieurs années, plombé le fonctionnement de la CNPS. Des entraves qui mettaient en péril, l'efficacité opérationnelle d'un organisme sur lequel comptent les pouvoirs publics pour mettre en œuvre, à la grande satisfaction des populations, la politique de sécurité sociale du prési-

dent de la République.

A l'analyse, le chef de l'Etat, comme à son habitude, n'a surtout pas voulu agir dans la précipitation. Il était parfaitement informé des déboires des différents directeurs généraux qui se sont succédés à la tête de la CNPS, du fait d'agents comptables aux égos et aux appétits surdimensionnés, parce que tenant les cordons de la bourse. Il savait que certains des prédécesseurs de Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame avaient tout essayé, avec plus ou moins de succès, pour...acheter la paix avec ces collaborateurs hyperpuissants. Une imposture doublée d'une surenchère qui aura survécu pendant des décennies, mais dont le glas avait commencé à sonner en 2012, avec l'adoption de la délibération 18 du 4 décembre 2012, proposée au Conseil d'administration par le directeur général. Avec cette résolution, l'agence comptable et même, le contrôle financier n'étaient plus mentionnés dans les textes organiques comme des services internes de la CNPS, mais plutôt des services externes du MINFI placés auprès de la CNPS.

Inutile de revenir sur la polémique provoquée par cette résolution, d'autant plus que l'agent comptable et le contrôleur financier cessaient d'être des personnels internes de la CNPS et perdaient ipso facto, les avantages correspondants. La direction générale de la CNPS

justifiait alors cette démarche par la nécessité pour la CNPS de s'aligner sur les recommandations de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES). Pour la CIPRES, les organismes de sécurité sociale doivent être gérés selon les règles de droit privé et sans agent comptable, avec un directeur financier et comptable nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Quoi qu'il en soit, au moins trois leçons sont à tirer du décret présidentiel du 7 juin 2018. D'abord, le chef de l'Etat a senti la nécessité qu'il y avait à arrimer la CNPS aux standards internationaux. Il a signé ce décret à la fois historique et révolutionnaire ; une première pour ce qui est de la gestion d'un établissement public. Ensuite, il a réaffirmé, ainsi que l'a indiqué le DG, sa volonté de « *poursuivre dans la voie des réformes qu'il a décidé d'impulser dans le système camerounais de sécurité sociale, dans l'objectif de le rendre plus moderne et plus efficace ; apte à répondre aux attentes des populations* ».

Enfin, le décret du 7 juin 2018 peut être, à juste titre, considéré comme la preuve de la grande confiance que le président de la République place en la CNPS pour la bonne exécution de sa politique de sécurité sociale. Il s'agit donc, pour la CNPS, d'une reconnaissance des efforts et des résultats obtenus jusque-là et une interpellation à aller de l'avant ●

PRESTATIONS
FAMILIALES

La solution «Mobile-paiement»

Le 26 avril 2018, la CNPS et MTN Cameroon ont signé la convention de partenariat qui facilitera la tâche aux assurés sociaux.



Après la signature de la convention

Thomas Tang

«**1** I s'agit d'une grande chose. Une borne fondamentale qui devrait faire date dans l'histoire du Cameroun». Voilà ce qu'a déclaré le directeur général de la CNPS, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, au cours de la cérémonie de signature de la convention qui lie désormais la CNPS à MTN Cameroon et, a ajouté le top-manager, «améliorer le service rendu aux bénéficiaires des prestations sociales».

Une importante opportunité pour la CNPS qui, d'année en année, s'engage davantage à dématérialiser les paiements des prestations qu'elle sert aux populations camerounaises, à travers des technologies innovantes.

En termes simples, plus de 100 000 assurés sociaux de la CNPS devraient bénéficier, à court terme, de leurs prestations familiales (allocations prénatales, frais médicaux de grossesse, allocations de maternité, frais médicaux d'examen du nourrisson, allocations familiales, indemnité journalière versée à la femme salariée en congé de maternité) directement dans leurs téléphones, via leur compte Mobile Money. De même,

les employeurs et les assurés volontaires pourront, sous peu et sans se déplacer, payer directement leurs cotisations sociales par le même procédé. Car, les personnels de la CNPS et de MTN Cameroon peaufinent actuellement la mise en place d'une plate-forme (téléphone et site web) pour le paiement en ligne des cotisations sociales, par les employeurs et les assurés volontaires.

«Nous ne sommes que des intermédiaires. Les assurés sociaux et les employeurs sont les véritables bénéficiaires», a précisé le DG CNPS. Ce nouveau partenariat entre la CNPS et MTN Cameroon va également permettre l'envoi par l'organisme de SMS groupés à ses assurés sociaux et pensionnés; tout en donnant la possibilité aux retraités d'effectuer des appels gratuits en direction de la CNPS, et même des retraits gratuits des droits - jusqu'à 80 000 F CFA -, pour les retraités ayant souscrit aux services MoMo ; etc.

«L'accord que nous avons signé aujourd'hui est une étape importante dans le renforcement du partenariat public-privé pour la construction d'une économie numérique inclusive au Cameroun», a reconnu le CEO de MTN Cameroon, Saim Yaksan. Et d'ajouter : «L'option prise

par la CNPS est une garantie d'efficacité». En effet, les avantages de cette innovation introduits par cette convention sont considérables : une prestation de service efficace (moins de papiers ou d'encres) respectueuse de l'environnement; moins d'intermédiaires (billeteurs), les travailleurs reçoivent leur paiement directement; l'augmentation de la sécurité de la trésorerie, de la transparence et de la traçabilité des fonds; moins de perte de temps pour les bénéficiaires qui devaient demander une autorisation d'absence et la suppression du problème de monnaie (le plus souvent, le billeteur ne payait pas la somme exacte, faute de monnaie, Ndlr).

Pour l'heure, le processus de paiement groupé des allocations familiales est en phase pilote au Centre de prévoyance sociale (CPS) de Yaoundé-Indépendance, pour les personnels de la structure. Très bientôt, il est prévu que tous les personnels de la CNPS et ceux de MTN qui bénéficient des allocations familiales, soient inclus dans le projet. Après des rencontres avec tous les correspondants des entreprises et la sensibilisation des bénéficiaires, ce processus sera progressivement étendu à tous les bénéficiaires d'allocations familiales au Cameroun ●

The NSIF fulfills its promises

On Friday, May 11, 2018 shortly after the partnership with MTN was signed, the institution proceeded to first payments of family allowances through mobile money.

Thomas Tang



In May, 11 2018, many recipients of family benefits at the NSIF were surprised to receive their family allowances directly through their phones. «you received 8400 FCFA from NSIF Yaoundé Independence Centre (Telephone number) on your mobile money account at 2018-05-11 17:28:32. Sender's message: PAYMENT AF 1T2018. Your new balance is 8400. transaction Id: number. External Transaction Id: number» this is the type of message that the first NSIF workers who subscribed to the service received since the signing of the partnership agreement to enable the online payment of family allowances through Mobile Money between MTN and the NSIF.

It was therefore no joke and the partnership was immediately implemented by the Social Insurance Centre Yaoundé-Independence, to the great delight of beneficiaries. «I received my AF while lying on my bed,» exclaimed the lady; «relief for the beneficiaries. The recipients are happy» the man said; or «another step towards modernization» as indicated by a former retired worker... in short, the feeling is the same: it is a revolution; as already announced, the day of the signing of the partnership, the director general of the NSIF, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame: «this is a great event. a milestone that should have made a huge impact in the history of Cameroon».

Once the trial phase succeeds, it is now up to the beneficiaries of family allowances in Cameroon having a Mobile Money account to communicate their account number to their social insurance management Centre, so that they can also benefit from the facilities offered by the new payment method, which will very soon be extended.

It is clear that the NSIF will continue to seek most up-to-date methods to ensure the best possible quality of service to his clients. From the various reactions recorded, it is evident that this new step forward is indeed a significant one in the process of modernizing our social security system ●



www.cnps.cm - Facebook: CNPS - Twitter: @CnpsCameroon - Youtube: CNPS Cameroon - email: cnps.cameroon@cnps.cm

You will never live alone !



ENTREPRISES
ET ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS

Choc des idées autour des lois de juillet 2017

«*Lois sur les établissements et entreprises publics au Cameroun. Innovations et reculades*». C'est le titre de l'ouvrage dont la dédicace a eu lieu mercredi, 27 juin 2018 à l'ENAM, avec une analyse critique du DG de la CNPS.

Hervé Brice Choudjem

Le grand amphithéâtre de l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM) a servi de cadre à ce banquet de la pensée. Un public révélateur de l'intérêt et des attentes des lecteurs par rapport à cet ouvrage passablement iconoclaste.

D'abord les auteurs : Viviane Ondoua Biwolé, Ph.D, maître de conférences, auteure prolifique et le professeur Jean-Claude Cheuwa, Coordinateur du département de droit public international et communautaire de la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'université de Yaoundé II-Soa. Puis, un poids lourd du management : Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, DG de la CNPS, que Jean Bruno Tagne, le modérateur présente comme un «*glaçon froid qui ne recule devant rien pour faire avancer ses idées. Des pressions et le chantage, il ne connaît pas*»...

Les choses sérieuses commencent lorsque Viviane Ondoua Biwolé présente le contexte de la publication de l'ouvrage et quelques clés de lecture. Les lois du 12 juillet 2017 apportent dans la gestion des établissements et entreprises publics, des innovations qui intègrent aussi bien «*le respect de la durée des mandats avec une fin de plein droit pour les membres du Conseil d'administration et les directeurs généraux*», que «*la possibilité désormais accordée aux ministres d'être PCA, permettant à l'État de faire des économies substantielles (si un texte réglementaire est pris pour empêcher le cumul des avantages)*... », pour ne citer que celles-là.

Oublis gênants

Mais, soutiennent les auteurs, ces lois comportent des «*oublis gênants et quelques reculades*», à l'instar de «*la possibilité pour les ministres, d'être en même temps tutelles et PCA, induisant*

ainsi des conflits de compétences évidents». Et comme oubli : «*Les lois n'évoquent pas les exigences de la gestion de la diversité (équilibre régional, genre et handicap). Elles restent également silencieuses sur le profil et les responsabilités civiles et pénales des administrateurs alors que leurs pouvoirs se sont accrus*...».

Il ne restait plus qu'à attendre ce qu'en pense le DG de la CNPS, appelé à jeter son regard critique sur l'ouvrage. D'abord, il salue «*le courage de l'écriture et des idées*» des auteurs. Pour lui, l'ouvrage «*entreprend d'examiner des problématiques jusque-là inexploitées*». «*Il faudra, recommande le DG, lire et relire cet ouvrage, parce que son sort est dans les bonnes étagères de nos bibliothèques*».

Puis, il relève la «*froidure des analyses*» des auteurs qui «*ont fait preuve d'un grand courage académique*». Mais note cependant qu'ils ont «*pris un risque qu'ils assument*». Et pour cause,



Pendant la critique



Un parterre impressionnant

«il s'agit d'un sujet trop actuel, trop récent», dont l'analyse sans distance suffisante expose à des incompréhensions voire, à des critiques. «Les lois du 12 juillet 2017 n'ont pas encore été éprouvées à la pratique des dirigeants d'entreprise», souligne le DG de la CNPS. Et d'évoquer à son tour, des... «oublis». Des sujets qui auraient pu être abordés dans l'ouvrage, et qui en font une œuvre imparfaite, comme toute œuvre humaine d'ailleurs.

Création de valeur

Les notions de performance, de

contrôle, de création de richesse, de création de valeur..., ont bien leur place dans cet ouvrage. Quelles sont les responsabilités réelles et fondamentales des parties prenantes dans la gestion des entreprises et établissements publics? Quelle est la responsabilité de l'Etat, à travers la tutelle financière? Celle des dirigeants d'entreprise? Et celle de l'environnement social? L'ouvrage aurait pu questionner «le rôle non moins négligeable des institutions de contrôle dans la surveillance de la création de valeur et non comme surveillants de la procédure publique ou

surveillants hypothétiques de la fortune publique», souligne le critique. Le document aurait pu également interroger la composition ou la répartition institutionnelle des membres des Conseils d'administration, ou la systématisation de la place des établissements et entreprises publics dans la recherche du progrès économique et le développement social... Autant de silences; autant de sujets non abordés que les auteurs ont considéré avec philosophie, comme de nouvelles pistes de recherche, en complément de leur travail.

A ceux qui, pendant les débats, ont cru devoir se focaliser sur les mandats de certains managers, dont ils estiment qu'ils devraient arriver à échéance au lendemain du 12 juillet 2018, le DG de la CNPS a regretté que des gens ne s'intéressent qu'aux «questions anecdotiques sur le départ de tel ou tell!». Et Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame de conclure à ce sujet : «Prenez le temps d'analyser des questions de fond qui sont réelles, parce que, quelque soit le dirigeant, les questions de fond demeurent». Dans tous les cas, a dit le DG, et au-delà des impatiences et des impertinences qui s'expriment ici ou là, l'esprit du législateur dans les lois du 12 juillet 2017 a été de «faire table rase du passé et de remettre les compteurs à zéro» ●



Après les travaux

CNPS SECRÉTARIATS SOCIAUX

Engagement pour un nouveau départ

Au terme de la rencontre organisée le 10 avril 2018 à Yaoundé, entre les responsables des secrétariats sociaux et le top management de la CNPS, les deux parties se sont engagées à tout mettre en œuvre pour booster les performances en matière d'immatriculations, au titre de l'assurance volontaire.

Hervé Brice Choudjem

C'est sous la supervision du directeur technique, Souaibou Bagoura, représentant le directeur général, que les travaux d'évaluation et d'échanges entre la direction générale de la CNPS et les responsables des secrétariats sociaux se sont ouverts le mardi 10 Avril 2018 à la salle de conférences du Cps de Yaoundé-Indépendance.

Au cours de ce rendez-vous dont l'objectif était d'optimiser les performances des secrétariats sociaux, la sincérité était de mise. C'est pourquoi, d'emblée, le directeur technique adjoint en charge du recouvrement, Emmanuel Nguemnin, a commencé à dresser le bilan de la collaboration entre les deux parties depuis trois ans, par ce rappel : «La note de service n° 32/DG/CNPS du 13 mars 2015 du directeur général précise le rôle et les modalités de rémunération des secrétariats sociaux et le contrôle de leurs activités». «Depuis lors, a-t-il ajouté, 74 secrétariats sociaux ont reçu leur agrément de la CNPS». Pour quels résultats ? Au 31 mars 2018, c'est-à-dire trois années après le début de leurs activités, les secrétariats sociaux sont à l'origine de seulement 03,06 %

des immatriculations au titre de l'assurance volontaire enregistrés par la CNPS. «Seuls 33 secrétariats sociaux ont pu immatriculer des assurés volontaires, soit un taux de 44%» indique-t-il. Et, pour couronner ce bilan mi-figue, miraisin, le DT2 de la CNPS a annoncé que seuls, «07 secrétariats sociaux ont permis de recouvrer les cotisations de leurs assurés sociaux pour un montant total cotisé de 6.375.962 francs». Il a donc avoué que «malgré l'enthousiasme manifesté par certains promoteurs, les résultats restent mitigés», avant de rappeler à l'assistance le principal objectif de la rencontre : «Il est donc question d'analyser ensemble les raisons de ces contreperformances, afin d'arrêter des mécanismes pouvant nous permettre d'améliorer les résultats enregistrés jusqu'ici».

La parole a, par la suite, été donnée aux participants pour un échange franc et constructif. Des interventions des responsables des secrétariats sociaux, il ressort généralement que «la rémunération payée pour un assuré volontaire prospecté est très faible, au vu des dépenses effectuées». C'est pourquoi ils souhaitent que «le montant soit arrêté à dix mille francs au moins par assuré». En réaction, le représentant du DG CNPS

leur a conseillé l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui permettent de minimiser les charges et de limiter les déplacements vers les prospects et les centres. Les partenaires de l'organisme ont également souhaité que la CNPS mette à leur disposition des gadgets (pagnes, tee-shirt, casquettes) et autres accessoires qui faciliteraient leur identification auprès des cibles. A cette préoccupation, la présidente du Comité de pilotage des projets 2018-2022, par ailleurs directeur des Finances et du Patrimoine, a rappelé que les promoteurs des secrétariats sociaux, «bien qu'étant partenaires (de la CNPS, Ndlr), sont avant tout des business men et à ce titre, ne sauraient être considérés ou traités au même titre que les agents CNPS». La dernière préoccupation a porté sur le non-paiement des rémunérations aux secrétariats sociaux. A ce sujet, des instructions ont été données séance tenante pour qu'une solution soit trouvée à l'immédiat.

C'est alors que le directeur technique a, au nom du directeur général, clôturé les travaux, après l'engagement des secrétariats sociaux à redoubler d'efforts pour l'amélioration des chiffres de l'assurance volontaire ●

QUALITÉ
DE SERVICE

Le DG CNPS répond aux internautes !

Déjà très ancré dans la digitalisation, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame n'hésite pas de retrousser les manches et à plonger les mains dans le cambouis des réseaux sociaux, pour répondre personnellement aux questions des clients de la CNPS.

Thomas Tang

En matière de qualité de service offert par la CNPS à ses clients, le DG du principal organisme de sécurité sociale du Cameroun a décidément pris une longueur d'avance. Mieux, il va certainement devenir, s'il ne l'est déjà, un exemple à suivre pour ce qui est de la gestion de la relation client !

Avec la montée en puissance des réseaux sociaux, le top-manager a encore pris les devants, pour montrer le bon exemple, en apportant la bonne information aux clients, notamment sur sa page Facebook personnelle, après y avoir partagé des informations diffusées dans la page Facebook officielle de la CNPS.

Par exemple, le top-manager a partagé une information sur la gratuité du service à la CNPS. En retour, il a reçu notamment une question sur «*amélioration de la distribution des imprimés CNPS*», à laquelle, il a suggéré en réponse la consultation de ces documents sur le site web de l'organisme (rubrique documentation, lien «*imprimés à télécharger*», ndlr). Autre question : «*Je n'ai pas eu mon argent des AF du premier trimestre*», pour la première réponse : «*Quelle entreprise svp?*», avant d'ajouter, en toute précision : «*Votre paiement a été généré le 8 mai 2018, mais n'a pas été mis en paiement, pour cause de la situation débitrice de votre employeur (...) qui restait débiteur pour deux mois du trimestre généré. La situation ayant été*

régularisée, vous et vos collègues Tokam et Tankfu, pouvez venir récupérer chacun vos 25.200 francs. En outre, vous avez été informés de cette situation la semaine dernière par mes collaborateurs du Centre de Yaoundé-indépendance (...)».

Une sortie positive pour les internautes. «*En matière de gestion des sociétés publiques, vous êtes une référence au 237*» a dit Paul Emmanuel Eock, «*je suis impressionnée de la réactivité*» a ajouté Lipeb Germaine ou encore «*Excellente maîtrise du sujet*», comme indiqué par Louis Dalle... Raoul Ndoh quant à lui trouve «*très édifiants, ces échanges*». Et d'ajouter : «*Merci pour cette marque Managériale assez exceptionnelle et qui devrait faire école et solidifier le capital confiance entre l'entreprise, ses partenaires, et prestataires*».

A titre de rappel, c'est en 2013 que, à la surprise générale, le directeur général de la CNPS, par souci de transparence, a décidé rendre publics ses contacts personnels (mails et téléphone). Une initiative originale, qui a permis de démanteler des mauvaises pratiques telles que la corruption et la mauvaise manière de servir, qui plombaient, depuis des années, la qualité de service. Avec de lourdes sanctions infligées au passage aux coupables.

Et pour éclairer la lanterne de ses clients, la CNPS leur propose de nombreux canaux de communication, pour leur donner l'information précise, via son site web (www.cnps.cm), son adresse mail (cnps.cameroun@cnps.cm) ou encore en DM (Direct Message, fonctionnalité favorisant l'échange en privé, pour des réponses personnalisées, mise en œuvre par Twitter en 2013, NDLR), sur twitter (@CnpsCameroun) et sur Facebook (CNPS-Caisse nationale de prévoyance sociale). Ce qui, de plus en plus, fait en sorte que le scepticisme et la déception soient remplacés par l'enthousiasme envers la sécurité sociale. A la CNPS, la stratégie qui place le client au cœur des processus, des activités et de la culture d'entreprise est donc appliquée ●



1ST QUARTER 2018

NSIF officials undergoing evaluation

They began appearing before the Projects Monitoring Committee of the 2018-2022 Strategic on April 12, 2018, to justify the performance of their structures during the first quarter of 2018.



Projects Committee



Facing evaluation

Chargé de mission in charge of technical and health matters, Theresia Nyuyse Nsam; and, the Deputy Director of Finance and Real Estate, Allen Enow Betchem Mbuagbaw.»

On the whole, this was to examine the implementation of the 160 objectives of the 2018-2022 strategic plan, as set out in assignment letters of the chiefs of structures. Each of them was asked to give the results obtained over the period of reference with explanations. The interview was conducted in an atmosphere that could be relaxed, tense or even electric as well, depending on the results obtained by each person. Concerning the first quarter of 2018, the committee, while remaining firm, also used pedagogy to recall the scope of activities, the rules and principles of the institution.

It began on Thursday April, 12 2018, with officials of Essos Hospital Centre, regional directorates of the Centre, South and East regions (DRCSE), those of Adamawa, North and far North (DRANEN), West and North-west (DRONO), were evaluated through videoconference. *«These evaluations have gone well; they allowed us to have a convergence of views with the hierarchy on the objectives and particularly those which could be misleading»*, the chief of the Department of Information systems, Blaise Meye Nsom said with relief. It is almost the same feeling concerning the Technical Director, Souaibou Bagoura, who was evaluated on 13 April 2018. *«The observations and resolutions adopted here will allow us to readjust our activities in order to improve current results»*, he also promised: *«We are getting closer to the Project committee, for support»*.

The evaluation which ended on Friday 13 April, after that of the DRH, the DAG, the DAJC and the DACI was almost similar to school examinations, whose codes is adopted through marks and appraisals for instance. The only difference is that *«congratulations»* given by class councils are expressed here, in managerial language, by *«encouragement to the best workers»* and, of course, sanctions in case of under-performance for others. It is important to keep in mind the words of the Director General: *«Those who will not attain their objectives will be sanctioned»*. A word to a wise... ●

Thomas Tang

Permanent evaluation is an essential element of the results-based managerial approach implemented at the NSIF. The evaluation, as usual, was conducted in the form of individual interviews with central and regional Directors in the conference hall of the Board of Directors in Yaounde. It was ordered by the Director General, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, and the heads of the external structures took part through videoconference.

«We want to make sure that the objectives are understood, implemented and achieved for the period of reference, so that by 31 December 2018, at least 95% of the overall objectives are achieved», the Project Manager of the 2018-2022 strategic plan, in charge of conducting the process, on behalf of the DG of the NSIF, warned. Hortense Asim Abisone was accompanied in this exercise by other members of the said committee among whom, the CT in charge of governance, Jules Armand Hodieb; the Director of Audit and Internal Control, Nicolas Nguema and the



PAYEMENT DES COTISATIONS SOCIALES À LA CNPS

Des employeurs à l'épreuve des délais

De nombreux employeurs sont frappés de pénalités de retard alors qu'ils soutiennent avoir procédé à des virements bancaires dans les délais, c'est-à-dire avant le 15 de chaque mois. Voici pourquoi.

Simon Meyanga

Nul n'est censé ignorer la loi, a-t-on souvent coutume de dire. Et en matière de paiement des cotisations sociales, tous les employeurs qui utilisent des travailleurs régis par le code du travail savent qu'ils ont jusqu'au 15 de chaque mois, pour faire virer leurs paiements dans les comptes de la CNPS. Faute pour eux de tenir ce délai de rigueur, ils se voient généralement appliquer des pénalités de retard ; ce qui, pour beaucoup, ressemble à de l'amère à boire. D'où les nombreuses requêtes qui atterrissent sur la table du directeur général de la CNPS; certains employeurs ne comprenant pas pour-

quoi, alors qu'ils ont effectué leur virement le 13 ou le 14 du mois, donc avant la date du 15, il leur est appliqué une pénalité de retard ?

D'abord, il faut que les uns et les autres comprennent, les pénalités de retard sur le reversement des cotisations sociales à la CNPS ne sont pas une invention de la Caisse nationale de prévoyance sociale. Il s'agit bien des conséquences de l'application stricte des dispositions de la législation sociale en vigueur au Cameroun.

En effet, les dispositions de l'article 179 du règlement n°02/03/CEMAC/UMAC/CM, relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement sont sans équivoque: «*L'ordre de virement est irrévocable à compter du débit du compte du donneur d'ordre.*

Le virement est définitif à compter du crédit du compte du bénéficiaire. Ceci signifie que pour la CNPS, le paiement des cotisations sociales par un employeur, n'est effectif qu'à compter du jour où le compte de la CNPS est crédité. C'est cela seul qui constitue la preuve du paiement. Autant dire qu'il revient à tout employeur de procéder le plus tôt possible, au virement relatif au paiement des cotisations sociales de ses travailleurs (3 à 4 jours avant la date du 15 de chaque mois), compte tenu des délais de traitement des virements par les banques qui peuvent aller jusqu'à 2 voire, 3 jours. Faute pour les employeurs de le faire à temps, ils se verront appliquer des pénalités de retard, telles que prévues par la loi •

CÉLÉBRATION
DE LA FÊTE DU
TRAVAIL 2018

Mémorable et

Pendant toutes les activités, dans les dix régions du pays, les personnels de la CNPS ont de nouveau affiché une discipline et un sentiment d'appartenance remarquables.



Des travailleurs fiers

Thomas Tang

Des pas marqués avec sourire, des poitrines bombées,... les personnels de la CNPS ont une fois de plus montré leur fierté d'appartenir à un organisme moderne, plus que jamais au service des populations, lors de la célébration de la 132^{ème} édition de la fête du travail.

D'année en année, l'organisme ne cesse d'ailleurs d'étonner par sa scénographie lors de ces parades, par ses personnels, ces véritables mannequins présentant des modèles toujours plus innovants, exécutant des mouvements d'ensemble bien rodés. Pour cette édition, les personnels ont défilé avec leur tout nouveau pagne, mettant en exergue le nouveau logo de l'organisme, avec des pancartes rappelant

sa mission de protection sociale de tous les Camerounais. Ce qui a suscité, à chaque fois, des salves d'applaudissements.

Puis, les réjouissances se sont poursuivies dans les diverses structures. A Yaoundé, les travailleurs des centres de prévoyance sociale et des services centraux se sont retrouvés à l'esplanade du département des systèmes d'information, spécialement décoré pour l'occasion. Comme d'habitude, la parole a été donnée aux représentants du personnel, qui ont invité les participants à observer une minute de silence à l'endroit des collègues disparus, avant d'égrener un chapelet de doléances.

«Il faut s'adapter et améliorer la productivité autant que possible» leur a d'abord répondu le directeur général, avant d'ajouter : «L'épanouissement,

ce n'est pas le confort ou encore l'augmentation régulière du salaire, mais la réalisation de soi, en faisant le service qu'on attend de moi, en faisant avancer les causes collectives. A travers son travail, on doit pouvoir atteindre la satisfaction des autres, ce pourquoi on est là. Chacun doit faire cette introspection».

Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a également tenu à rassurer que «les travaux annoncés l'an dernier, sont lancés et nous espérons que d'ici 18 mois au plus tard, ils seront achevés». Les conditions de travail seront donc davantage améliorées, même si le top-manager prévient : «Toute augmentation de salaire doit être égale à l'augmentation de la productivité».

Dans la foulée, un vibrant hommage a été rendu à deux hauts responsables, désormais admis à faire valoir ►

impressionnant



Le DG en communion avec les personnels

► leurs droits à la retraite : l'ancien médecin conseil national, Dr Guillaume Wamba et l'ancien directeur régional du Centre, Sud et Est, Thérèse Mbassi Alegue. «*Vous êtes de ceux qui se sont beaucoup sacrifiés pour l'organisme, et cela a été d'un grand bénéfice pour la CNPS*» leur a dit le DG.

Pour célébrer les 64 années de présence cumulées des deux stars du jour, de nombreux cadeaux leur ont été remis. Ils ont également eu droit à une standing ovation à laquelle ont succédé une prière, l'ouverture du buffet et un karaoké géant, qui a de nouveau vu le DG Mekulu prendre le micro et donner de la voix, accompagné de la très célèbre chorale «*La Voix de prévoyance*». La convivialité a guidé le tempo. Des classiques du gospel et de la légende Bob Marley ont été revisités pour l'immense bonheur de tous.

Ce qui est sûr, ces moments d'échange devenus habituels ont, une fois de plus, positivement marqué les esprits. Les oiseaux volent en farandole, le soleil rayonne. «*Le dialogue social est une grosse et solide réalité à la CNPS*», comme l'a indiqué le DG Mekulu, sous un tonnerre d'applaudissements ●

MANDATURE
2018-2020

Les délégués du personnel sont connus

MLE	CIVILITÉ	NOMS ET PRÉNOMS	STRUCTURE
3342	M.	MAHAMAT ADAM	CMS Garoua
5323	M.	ABOUBAKAR SALIHOU	CMS Garoua
5326	Mme	IYAH ABBA BOUKAR épouse KABIROU	CMS Garoua
5399	M.	ABDOURAHMAN	CMS Garoua
5520	M.	DJIDDA TOM	CMS Garoua
6374	M.	OTTOU ABANDA Bertrand	CMS Garoua
3194	Mme	EPOTO BATAKA Marie Christine épouse LINGOM	CMS Maroua
5626	M.	OUMAR ADOKARA ADALI	CMS Maroua
5695	Mlle	ADAMA	CMS Maroua
5731	M.	KATEDJIDAO Dominique	CMS Maroua
T0580	M.	ABA'A Jean Ghislain	CMS Maroua
T0583	M.	WAMBOU Rufin Cyr	CMS Maroua
2493	M.	ABDOUL MOUMINI	CPS Akwa
2628	Mme	ISSOY ONGNIWE Paulette épouse MAHOP	CPS Akwa
3490	Mme	ATYAM ATOUBA Cathérine épouse ELLA	CPS Akwa
3517	M.	NGOT José Bonaventure	CPS Akwa
5271	Mme	NSENG OMBGA Martine Florence épouse NDONGO	CPS Akwa
5356	M.	ADJO'O Serge Martial	CPS Akwa
2666	M.	TCHINDA Maurice	CPS Bafia
3931	M.	ZE Samuel Alexandre	CPS Bafia
4431	Mme	ENDISSEM Stéphanie Aleritte épouse NGAYEMBEN	CPS Bafia
5452	Mme	EDIMA KPWANDA Rosaline Ariele épouse MVELE	CPS Bafia
1922	M.	TAM NEDA Wilfred	CPS Bafoussam
3870	M.	MOHAMAN BELLO	CPS Bafoussam
3988	M.	MBOUTCHOUANT Louis Roger	CPS Bafoussam
4283	Mme	TEUKAM Virginie épouse TCHOUA KEMAJOU	CPS Bafoussam
5358	M.	ELOM EPOPA Alexis	CPS Bafoussam
5873	M.	Pillip NGUIMBUS NGUIMBUS	CPS Bafoussam
3750	M.	AMBA AMBA Ambroise	CPS Bamenda
4648	M.	NGU Georges ACHU	CPS Bamenda
4910	M.	CHAMICHI Raymond LUFUNG	CPS Bamenda
5074	M.	ONANA ONANA Pierre Christian	CPS Bamenda
5736	M.	EBOLO Thomas Raoul	CPS Bamenda
6081	M.	ALIYU NAH NDZENKONGANG	CPS Bamenda
5652	M.	MONTIAVEL ZAME Fabrice	CPS Banyo
6368	M.	NOUHOU IBRAHIM	CPS Banyo
1752	M.	BAMELA Michel	CPS Basso
2241	M.	NGONO Gérard Fernand	CPS Basso
2471	Mme	GAMNJE BONJE Gladys épouse YERIMA	CPS Basso
4258	Mme	SANZOUANGO Anne Marie Belmer épouse BIYIDI NKOLO	CPS Basso
4973	M.	OLOMO OLOMO François Blaise	CPS Basso
3969	Mme	ONANA NGONO Josephine P épouse BAT	CPS Bertoua
4014	M.	MPANDE NKOU M Omer	CPS Bertoua
4639	M.	GOUFAN A NDEM	CPS Bertoua
4677	M.	NGUELE Jean Blaise	CPS Bertoua
5984	M.	ETOUTOU MBO Paul Emmanuel	CPS Bertoua
6144	M.	EKWALLA LOBE Alexandre Valérie	CPS Bertoua
2012	M.	MASSOUNGA NDOBO Gustave	CPS Bonabéri
4879	M.	BODJONDE Guillaume	CPS Bonabéri
5800	Mlle	NDZE NYUIKI Patience	CPS Bonabéri
6311	Mme	KAPAWA Odile épouse AWOLO AKAME	CPS Bonabéri
4120	M.	KENGNI Martin Renaud	CPS Duéa-mile 17

4502	Mme	KOBUA Débora NCHANG épouse SHU	CPS Duéa-mile 17
5173	M.	Prosper N KEMTA MANTINKANG	CPS Duéa-mile 17
5286	M.	Daniel NDIVE NAMANGE	CPS Duéa-mile 17
5791	Mme	NGUIMATSIA Marie épouse DEMANOU	CPS Duéa-mile 17
5920	M.	René EGBEMBA DATE TAKANG	CPS Duéa-mile 17
2498	M.	MOHAMA BOUHARI	CPS Douala-Bonanjou
2739	Mlle	NOUMENI Nicole	CPS Douala-Bonanjou
3944	M.	AKEM Flynn	CPS Douala-Bonanjou
4807	M.	BIKA ANGONO Gilles Fridolin	CPS Douala-Bonanjou
5241	M.	ZE Jean Claude	CPS Douala-Bonanjou
5248	M.	IDOCK Samuel	CPS Douala-Bonanjou
3876	M.	LIVSE Hans EKONGOLO	CPS Dschang
4565	Mme	JOKUNG Marceline épouse TSAFAK	CPS Dschang
6417	M.	MEZATIO TETCHUKEU Donald Ermann	CPS Dschang
2423	Mme	NTOLO Claudette Chantal épouse OUM	CPS Ebolowa
2511	M.	EVA Serge Christian	CPS Ebolowa
2772	M.	TCHEGNANG Salomon	CPS Ebolowa
3762	Mme	MENGUE Marie Madeleine Flora épouse BEYEM	CPS Ebolowa
2945	Mlle	NOUNKEP Cathérine	CPS Edéa
4582	M.	ABODO MVILONGO Thierry Bertrand	CPS Edéa
5060	M.	EWANG Georges NGEDE	CPS Edéa
5195	M.	SANDJE Pierre Lecontent	CPS Edéa
4111	M.	OBAH NIPONDO Michael	CPS Ekondo-Titi
4577	M.	ITOE Johnson MOTALE	CPS Ekondo-Titi
2933	M.	MOFEN DAOUDA	CPS Foumban
3746	M.	ANDA ANDA Levy	CPS Foumban
5230	M.	MFENDA Jean Calvin	CPS Foumban
5906	Mlle	SIMO NJITOU Cyrille-Claire	CPS Foumban
1114	Mme	LIKENG Rose HAOUA épouse MANGA	CPS Garoua
4567	M.	BELLO ABOUBAKAR KORNDIA	CPS Garoua
5057	M.	MOUSSA BOUBA II	CPS Garoua
5317	M.	MAHAMAT SALE OUSMAN	CPS Garoua
6365	M.	VONDOU Nicolas	CPS Garoua
2131	Mme	BILANGUE Rita Florette épouse ADJI ADJI	CPS Kribi
2910	M.	EKEHOU BOMAHALWE Jacques Patient	CPS Kribi
3391	M.	MBIDA André Marie	CPS Kribi
3735	M.	NGANE Sylvestre	CPS Kribi
3584	M.	ENYINEMEKANE Mathias NZEGGE	CPS Kumba
4529	Mme	MECHEDJIEU Elisabeth épouse MUELE	CPS Kumba
5487	Mme	Frida NKONGHO MATUKE épouse TAKEM	CPS Kumba
1229	M.	SHEY SUIA Christian	CPS Limbé
5628	Mlle	Yvonne EBOT ENOKPA	CPS Limbé
5894	M.	AGBOR Tabot Divine	CPS Limbé
6109	M.	John Schumacher NGALE	CPS Limbé
2870	M.	ENGODOU NKODO Jean Ernest	CPS Maképé
4240	M.	TCHATAT Martial Thierry	CPS Maképé
4356	M.	BALLA Modeste Jean Gaston	CPS Maképé
4391	M.	NKONGO Jacques	CPS Maképé
5202	M.	ESSO EMANE Georges Camille	CPS Maképé
6123	Mme	ATOUBA Lucienne épouse ESSAWE	CPS Maképé
3960	M.	NTOH John AYUK BESEM	CPS Mamfé
4195	M.	NCHE Emmanuel ABONO	CPS Mamfé
4369	M.	ANOH Moses	CPS Mamfé

2757	M.	YAKINO PABAME	CPS Maroua
3465	M.	KOUMEI GOUADJIRI	CPS Maroua
4660	M.	OUMAROU BELLO	CPS Maroua
4895	M.	YAHYA ABBA	CPS Maroua
5551	Mme	OUSMAN épouse ADAMA ALHADJI	CPS Maroua
5862	M.	EL HADJI MAHAMAT	CPS Maroua
1734	M.	MAMA BELLO	CPS Melen
4105	M.	ELLA OSSOM Elie Armand	CPS Melen
4715	M.	ESSONO MBEGA Benjamin Martial	CPS Melen
5419	M.	MOHAMAN SALISSOU III HASSAN	CPS Melen
6001	M.	MINKON Robert Dieudonné	CPS Melen
6548	M.	MEDJO MBOZO'O William Alphonse	CPS Melen
3439	M.	EBO NNA Evans	CPS Messamendongo
4262	Mme	ATEBA Julienne Hermine Angèle épouse OPELE	CPS Messamendongo
5956	M.	MBIDA EDALE Hermann Joseph	CPS Messamendongo
5957	M.	AKAT Cletus AYUK	CPS Messamendongo
6183	Mme	BISSO Jacqueline Sylvie	CPS Messamendongo
4136	M.	ORUH John BESSEM	CPS Messasi
4920	Mlle	NYASSA MENYE Elisabeth	CPS Messasi
5249	M.	ESSOMBA Marcel Adrien	CPS Messasi
5339	M.	NGUE Jean Jacques	CPS Messasi
6201	M.	WANANG MBOUDJEKO Joseph	CPS Messasi
6371	M.	ADAM KALE	CPS Messasi
2410	Mme	MEDJO MENGONO Marie Thérèse épouse NGUENE	CPS Mimboman
2778	M.	ELOUNDOU OLINGA Théodore	CPS Mimboman
4891	Mme	ABOMO MVOM Francine	CPS Mimboman
5107	Mlle	Ruth NWEMBE SONA	CPS Mimboman
5141	M.	ETITANE Ferdin	CPS Mimboman
6274	M.	BIAKOLO Aloys	CPS Mimboman
3571	Mlle	Clara ANIH ASONGWE	CPS Mundemba
4110	M.	NDE FRANCIS ANGWA	CPS Mundemba
4201	M.	JITITI NGEKA Roméo	CPS Mundemba
3196	Mme	ONGBAKALON Rosalie épouse EKATH	CPS Mvog-Mbi
3250	M.	MBARGA BELINGA	CPS Mvog-Mbi
3687	M.	ARREY Elias	CPS Mvog-Mbi
4958	Mme	NGONO Marcelle Denise épouse ONDOUA	CPS Mvog-Mbi
5269	Mme	MOTAZE Alphonsine épouse NGBWA	CPS Mvog-Mbi
3792	M.	ZANGBWO METOYA Emmanuel	CPS Nanga-Eboko
4646	M.	VIANA Guy Bertrand	CPS Nanga-Eboko
5792	M.	ENDOUGOU NTOLO Venant	CPS Nanga-Eboko
5967	M.	NGOULOU ZO'O Jean	CPS Nanga-Eboko
3570	M.	OUSMANA BABA	CPS Ngaoundéré
4184	M.	ZOURBA DAMBA	CPS Ngaoundéré
4518	M.	YOUSOUFA ABDOULAYE	CPS Ngaoundéré
4645	Mlle	KAYA HABIBA	CPS Ngaoundéré
4772	M.	BELINGA Raymond	CPS Ngaoundéré
6369	M.	MOHAMADOU OUSMAN	CPS Ngaoundéré
4036	M.	FAL Francis KWEDE	CPS Nkambé
4533	M.	ETTA AKIUM Lavis	CPS Nkambé
4841	M.	TOUOMOU SAKOH Alain Patrice	CPS Nkambé
3417	M.	ZANGA ENGOMBE	CPS Nkongsamba
5007	M.	KUETE TADZOA Gaspard	CPS Nkongsamba
6189	M.	NGANKAK TENEKEU Théodore Polain	CPS Nkongsamba
1887	M.	AKONO MBIA	CPS Sangmélina
4651	Mme	MONAYONG Esther Grâce épouse MESSINA	CPS Sangmélina
5559	M.	MBIDA Tobie	CPS Sangmélina
2701	M.	ABOUBAKAR DJAOURO	CPS Yagoua

4966	M.	ABICHE ABASSIL	CPS Yagoua
5194	M.	MAHAMAT MAHAMAT	CPS Yagoua
5690	M.	ABBO HASSANA	CPS Yagoua
2134	Mme	ASSOUM Evelyne épouse NAMA	CPS Ydé-Indép.
2366	Mlle	MBONO Pauline	CPS Ydé-Indép.
3001	M.	MBITA BIBANGA Alphonse	CPS Ydé-Indép.
4171	Mme	ATSA MINSONG Lucie épouse ESSO	CPS Ydé-Indép.
4395	Mme	DJELLA Laure épouse BIKOUTH	CPS Ydé-Indép.
4766	Mlle	EYENGA Marie Paule	CPS Ydé-Indép.
4813	Mme	MEDOUNOU Christine épouse AFANE	CPS Ydé-Indép.
6190	Mme	MESSINA Germaine Chantal épouse NGONO	CPS Ydé-Indép.
3575	M.	NTELE Blaise	CPS Yokadouma
3718	M.	NLATE MVONDO Joly	CPS Yokadouma
4626	M.	SOMBES NTEMO Frank Freddy	CPS Yokadouma
4975	M.	LANDO Désiré	CPS Yokadouma
3010	Mlle	TCHOUSSEU KEUTCHIANKEU Jacqueline	CPSSI Douala
3162	M.	BANDO Benjamin	CPSSI Douala
3382	M.	ETAMBI LOMO	CPSSI Douala
4662	Mlle	ASSEMBE Gertrude Francette	CPSSI Douala
4488	Mme	BANAKEN Marie Michèle épouse BELL BITOLOG	CPSSI Yaoundé
5128	M.	IBRAHIM HALIL	CPSSI Yaoundé
5388	M.	METSAM Chancel Martial	CPSSI Yaoundé
6348	Mme	SOUGA Laurentine épouse EKOBENA	CPSSI Yaoundé
4819	M.	MANDENG Jules Francis Gérard	DACI
5841	M.	OTOU Yves Lucien Stanislas	DACI
3132	M.	BITOMO Liboir Bernard	DAJC
3681	M.	ESSOMBA Jean Pierre	DCHE
3847	M.	PAHIMI Jean	DCHE
4085	Mme	MIPO DJOUONANG Chantal épouse TCHOULI	DCHE
4150	Mme	MBOU'OU MVOLLA Julienne Clarisse	DCHE
4335	M.	ASSONYIM TEWONDIO Antoine Marie	DCHE
4340	Dr	NNA Moïse	DCHE
4442	M.	ZAMBO ENOCK Michel	DCHE
4604	Dr	OUBE BANYOLOCK Chantale Irène Sidonie épouse NINGINI	DCHE
5110	Dr	ABOGO OYONG Serge	DCHE
5512	M.	MPONDO NDOUMBE EBOULE Jean Roger	DCHE
6277	Mlle	OLLE OLLE Yvette Chantal	DCHE
6340	M.	NGOMO Anicet Arnaud	DCHE
4928	M.	OLAMA Edouard Jean Félix	DECT
4402	M.	NDOUMOU NAMA Christian Emmanuel	DFP
6505	M.	AMOUGOU Yannick Damien	DG
5544	M.	NGUENE Daniel	DRANEN
6224	M.	BELLO ALHADJI	DRANEN
6360	M.	OUMAROU BARADE	DRANEN
6641	M.	HAROUNA NGARMBASSA	DRANEN
4109	M.	AYEM AYEM	DRCSE
4344	M.	NGONO Jean Marie	DRCSE
4670	M.	AYENG A NWAME	DRCSE
4930	Mme	BEMELEGUE Georgette Sylvie épouse MFOUGOU	DRCSE
4103	M.	FIDIECK Félix	DRH
4129	Mlle	NGUEPI TIOFACK Hortense	DRLSO
4485	Mme	MBOY Fidèle Aimé épouse BAKOA	DRLSO
5210	Mme	NGABANDA Hélène épouse EDO NKOU MOU	DRLSO
6598	M.	ASSAM James Calvin	DRLSO
3986	M.	BABODO Jean Jacques	DT
5285	Mme	EBONOSSE YEK Serge Aline épouse BOTEN	DT

QUALITÉ
DE SERVICE

Pluie de remerciements sur la table du DG

La correspondance d'un cadre retraité de l'entreprise ENEO qui félicite et encourage le patron de la CNPS, après le «miracle» vécu par lui-même, au centre de prévoyance sociale de Mvog-Mbi, à Yaoundé, vient s'ajouter à une longue liste.

Simon Meyanga

Les statistiques explosent et la publication le 21 juin en fin d'après-midi, de la lettre de Simon Pierre Georges Ekobena fait déjà le buzz dans les réseaux sociaux: à 9h le vendredi 22 juin 2018, sur la page Camernews facebook, 21 223 personnes étaient atteintes et la publication affichait déjà 226 réactions (likes), 134 commentaires et 51 partages. Sur la page facebook de la CNPS, à 9h, c'est 121 réactions (likes), 47 commentaires et 21 partages et 20 000 personnes atteintes..., c'est dire que la communauté des internautes n'est pas restée indifférente à cette lettre qui apparaît comme un véritable témoignage chose vue et vécue d'un usager de la CNPS. Un «miracle» pour Simon Pierre Georges Ekobena, venu le 1er juin dernier, déposer son dossier de pension vieillesse au centre de prévoyance sociale de Mvog-Mbi à Yaoundé, avec l'espoir qu'au bas mot, son dossier aboutirait dans 6 mois ! «Grand a été mon émerveillement de constater qu'après contrôle, examen et autres formalités d'usage, j'ai, après à peine 90 mn d'attente, reçu mon chèque correspondant. Du jamais vu !», relate le client dans sa correspondance adressée le 19 juin 2018, au directeur général de la CNPS ; un témoignage de «franche gratitude» et de «profonde reconnaissance» de cet usager qui souhaite au DG de la CNPS, de «contaminer tous les services de la République et ce, sans exception, à copier cette excellente manière de servir (...) afin qu'avant même 2035, nous ayons atteint nos objectifs si chers à Monsieur le président de la République : l'émergence de notre cher et beau pays, le Cameroun». Seulement, ces derniers mois, Simon

EKOBENA Simon Pierre Georges
Cadre Retraité ENEO
Domicilié à Nomayos II par Mbankomo
Tél : 670 70 67 70
660 59 59 01

Yaoundé, le 19 Juin 2018



A
Monsieur Le Directeur General
de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
YAOUNDE

Objet: Félicitations, soutien et encouragements

Monsieur le Directeur Général,

En date du 1^{er} Juin 2018, alors que je déposais dans vos services mon dossier de pension vieillesse, j'ai été agréablement surpris, voir émerveillé, non seulement par l'accueil et l'organisation de vos services mais aussi, la promptitude qui m'ont été réservés.

En fait, alors que j'attendais être servi au moins six (06) mois plus tard, grand a été mon émerveillement de constater qu'après contrôle, examen et autres formalités d'usage, j'ai, après à peine 90 mn d'attente, reçu mon chèque correspondant. Du jamais vu !

Monsieur le Directeur Général, les mots me manquent pour vous témoigner ma franche gratitude, ma profonde reconnaissance et ne saurait rester indifférent encore moins muet face à ce « miracle » vécu par moi-même dans vos services à Nkolindongo à Yaoundé.

Aussi Monsieur le Directeur Général, je vous prie et vous exhorte à « contaminer » tous les autres services de la République et ce sans exception, à copier cette excellente manière de servir dans votre structure afin qu'avant même 2035, nous ayons atteint nos objectifs si chers à Monsieur le Président de la République : l'émergence de notre Cher et Beau Pays le Cameroun.

Vous en souhaitant bonne réception et comptant sur votre sollicitude ordinaire, je vous prie de croire Monsieur le Directeur Général, à mon entier et profond dévouement.

Copies à :
-PRC /YDE
-MINTRAVAIL
-DG/ENEO

EKOBENA Simon Pierre G.

Pierre Georges Ekobena n'est pas seul à faire parvenir une correspondance en guise de félicitations, d'encouragements ou de remerciements au DG de la CNPS, pour le travail révolutionnaire abattu depuis dix ans. Les destinataires,

une bonne trentaine de représentants d'associations de retraités et de personnes âgées, saluent l'œuvre monumentale, dans les domaines de la modernisation de la CNPS, la facilitation des procédures, la

Yaoundé, le 11 juillet 2017

**REPRESENTANTS MANDATÉS DES
PENSIONNAIRE CNPS CENTRE DE
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CAMEROUN**

**A
MONSIEUR LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE LA CNPS
YAOUNDE.**

Objet : LETTRE DE REMERCIEMENT
P.J : 01 pièce

L'an deux mil dix-sept et le sept juillet à Yaoundé, nous représentants des pensionnés CNPS/Centre de la Société Générale Cameroun, venons auprès de votre haute personnalité exprimer notre gratitude au Chef de L'Etat, son excellence Paul BIYA de la grande marque de confiance qu'il a bien voulu placer en vous à la tête de la CNPS.

Nous vous sommes très reconnaissants et nous vous disons sincèrement merci de l'accueil que vous nous avez réservé personnellement sans protocole dans vos services avec l'ensemble de vos proches collaborateurs, pour le dénouement au sujet des retards dans le paiement des pensions du mois de juin 2017.

Ce n'est pas seulement pour les pensionnés de CNPS/Centre administratif mais l'ensemble de tous les pensionnés titulaires des comptes de virement à pension de la Société Générale Cameroun.

En cette circonstance, nous vous confirmons que votre intervention a été efficace avec les instructions que vous avez données au chargé de missions, mis à notre disposition pour la journée du 07 juillet 2017.

Nous vous certifions ce jour que les premiers pensionnés CNPS/Centre administratif ont commencé à toucher à 15H 40min à la direction régionale de Yaoundé, et ces paiements ont été effectifs dans l'ensemble de toutes les agences SGC du territoire Camerounais.

Monsieur le Directeur Général de la CNPS, ce n'est que par ces quelques mots que nous terminons notre propos avec souhait de bonne santé, de prospérité à vous-même pour l'accomplissement de votre lourde tâche au bénéfice de tous les pensionnés CNPS. Encore une fois merci. Nous vous prions de transmettre notre reconnaissance à vos collaborateurs.

Que cette lettre vous serve de témoin et de félicitations pour que le travail bienfait à tête de la CNPS.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre profonde gratitude.

Ont signé :

Les mandatés : 1- BENGONOMENGUELE Thomas
2- NGUNO TOMO Engelbert

677 66 24 67

674 12 44 66

ment à leurs sollicitations.

Avant eux, des représentants des retraités de la région du Centre ont, le 11 juillet 2017, tenu à féliciter et à remercier le DG, en raison de son implication personnelle pour le paiement diligent de leurs pensions. «*Nous vous disons sincèrement merci de l'accueil que vous nous avez réservé personnellement, sans protocole dans vos services avec l'ensemble de vos proches collaborateurs, pour le dénouement au sujet des retards dans le paiement des pensions du mois de juin 2017.*». Et de conclure : «*Que cette lettre vous serve de témoin et de félicitations pour le travail bien fait à la tête de la CNPS.*».

Des lettres similaires sont parvenues de Bertoua, à l'Est du pays, de Foumban, à l'Ouest ou de Limbe dans le Sud-ouest... Elles sont autant d'indicateurs qui tranchent net avec les élucubrations de certains détracteurs. Ces derniers tentent, vainement heureusement, de démontrer que le travail de celui qui, en avril 2009, réussissait le lancement des paiements mensuels des pensions (plutôt que trimestriels comme avant), est nul. Les pensionnés eux, le savent et ils le disent pour s'en féliciter, cette révolution leur permet désormais, de toucher leurs droits chaque mois !

Les détracteurs de Monsieur Mekulu vont-ils réussir à gommer de l'histoire et des mémoires, la réalité intan-

gible selon laquelle, la bancarisation grâce à laquelle, 99,98 % des pensionnés de la CNPS disposent d'un compte à la banque ou dans un établissement de microfinance (contre 0,27 % il y a 10 ans) constitue une avancée à mettre à l'actif du DG actuel de la CNPS ?

Aujourd'hui, la CNPS paye sa pension à un retraité, dès le mois suivant son départ à la retraite ! Cela aussi est entré dans les annales de l'histoire de la CNPS. Nul ne peut l'effacer ●

réduction des délais de traitement des dossiers..., bref, dans la sédimentation et la consolidation d'une véritable identité CNPS en matière de qualité de service. Pour le président de l'Association des retraités et personnes âgées du département de l'Océan, «*le DG a su concilier les deux choses qui font de la CNPS une référence à savoir : une CNPS où non seulement on paie les droits à temps et dans les meilleurs*

conditions possibles pour le bien-être des assurés sociaux, mais également, où l'on consolide les acquis financiers au jour le jour.

Les membres du bureau de l'Association des retraités de la Sanaga-Maritime (ARSAM), dans leur lettre du 1er février 2018, ont ajouté leurs voix à ce concert de félicitations. Ils ont exprimé leur gratitude au DG, pour la mise en œuvre d'initiatives nouvelles permettant à la CNPS de répondre plus facile-

Des chiffres qui font froid dans le dos

Un travailleur décède dans le monde toutes les 15 secondes des suites d'un accident de travail ou une maladie professionnelle et, dans le même laps de temps, 164 accidents de travail surviennent sur les lieux de travail. C'est le sinistre constat dressé à l'ouverture des travaux de la 22^e Journée africaine de la prévention (JAP) des risques professionnels.

Berthe Disso

C'est quasiment, à une différence près, à un macabre bilan que s'est livré le matin du 27 avril 2018 à Yaoundé, le directeur général de la CNPS. Dans une salle de conférences du Centre de prévoyance sociale de Yaoundé-indépendance pleine à craquer, et en présence du secrétaire général du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, Razack Johny, présidant la cérémonie en lieux et places du ministre Grégoire Owona empêché, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, dans sa posture de président du comité d'organisation de la JAP a tiré la sonnette d'alarme et a appelé à l'action.

D'autant que, malgré les efforts des pouvoirs publics et des entreprises dans la réduction de la pénibilité du travail, les statistiques en matières d'accidents du travail restent alarmantes et les coûts de réparation importants. Pour l'exercice 2017 seulement, a précisé le top manager, «la CNPS a consacré 3.165.149.933 FCFA à la réparation des accidents de travail et de maladies profession-

nelles». Bien plus, l'année 2018 ne s'annonce pas meilleure en termes de statistiques alarmantes. Pour le 1^{er} trimestre 2018 seulement, la CNPS cumule déjà 802.854.656 FCFA. Les secteurs les plus accidentogènes étant l'agro-industrie et les bâtiments et travaux publics. Ce qui fait dire au patron de la CNPS que «la réduction de l'insécurité sur le lieu de travail est loin, très loin d'avoir trouvé son épilogue». C'est certainement face à ce constat que le thème de la célébration de la JAP a été choisi à point nommé : «Promotion des structures de santé et sécurité au travail exigences légales et gouvernance des risques professionnels». Il s'agit pour les organisateurs, de faire courageusement face à la tendance haussière observée non seulement au Cameroun mais également à travers le monde, des accidents de travail et de maladies professionnelles; de même que les dépenses exponentielles qui vont avec. Dans l'espoir d'une prise de conscience collective, le constat d'un relâchement ou du peu d'attention ayant été fait dans plusieurs entreprises qui font peu de cas des questions relatives à l'hygiène, à la santé

et à la sécurité au travail. A ce jour, l'on dénombre 122 comités d'hygiène et sécurité (CHS) sur 300 entreprises à potentiels CHS visitées en 2017, soit seulement 40.66% et 201 structures médicales recensées sur 459 entreprises visitées, soit 43.79% qui comptent en leur sein une structure médicale appropriée. Trop peu ! Pour le Sg du MINTSS qui a par ailleurs félicité l'action de la CNPS dans la prévention des RP, il est donc question «de rester mobiliser et d'agir ensemble en vue de prévenir les AT et MP et assurer une génération sûre et saine», qui est par ailleurs le thème conjoint de la 16^e journée mondiale de la santé et sécurité au travail et la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants.

Avant de clore son propos, le président du comité d'organisation n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction, quant à l'implication de tous les acteurs durant le mois de la prévention. «Je veux vous présenter mes sincères remerciements et une profonde reconnaissance de la façon particulière que votre département ministériel a su toujours accorder à l'émancipation de ces journées dont la solidification des fondations est aujourd'hui attestée par tous» a-t-il dit à l'endroit du MINTSS. Puis, s'adressant à la directrice de l'équipe d'appui technique de l'OIT pour le Cameroun, Vera Lucia Paquete Perdigao, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a salué «l'heureuse initiative de coupler ces rencontres avec la JMSST qui a été d'un précieux concours pour la pérennisation de ces excellents cadres de réflexion réservé aux questions de prévention des risques professionnels».

Non sans oublier les partenaires sociaux en l'occurrence le Crédit foncier du Cameroun et le Parc national de matériel de génie civil (Matgénie) qui ont tour à tour abrité la journée de lancement du mois de la prévention et une journée de communication scientifique, permettant de rassembler les entreprises par secteur d'activité. «Une innovation», a conclu le Dg de la CNPS ●



Pendant l'ouverture des travaux



Les experts cogitent

AGERPA 2018

Le comité scientifique à l'œuvre

Dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition des Ateliers thématiques sur la gestion des risques professionnels dans l'agro-foresterie (AGERPA), les membres du comité scientifique ont tenu leur première rencontre à Yaoundé.

Derthe Dissa

Les experts en médecine du travail et en prévention des risques professionnels se sont réunis ce 6 juin 2018 dans la salle du conseil d'administration de la CNPS afin d'élaborer un plan de travail. Les travaux ont été ouverts par le directeur technique, représentant du Dg CNPS par ailleurs président du comité national d'organisation de l'AGERPA. Bagoura Souaibou leur a rappelé l'objet de cette commission : «*Les travaux assignés à votre comité consistent dans l'élaboration des termes de référence qui permettront une meilleure compréhension des thèmes et sous-thèmes retenus, et aux institutions partenaires d'orienter leurs communications*».

En effet, l'agro-foresterie continue d'être un des secteurs industriels les plus dangereux dans la plupart des pays. Les tra-

voux forestiers en particulier constituent dans la majorité des pays, l'un des métiers les plus dangereux, entraînant d'importantes pertes humaines et financières. Les maladies professionnelles aussi nombreuses dans ce secteur résulte des évolutions importantes de ces 25 dernières années, telles que, la mécanisation et l'utilisation accrue des produits chimiques (phytosanitaires et autres) et qui contribuent à leurs accroissements. Face à cette situation l'IAPRP (Inter Africaine de la Prévention des Risques Professionnels) a décidé de créer et de mettre en place un organe spécialisé sur la gestion de cette préoccupation et dénommée : «*Atelier thématique de Yaoundé sur la gestion des risques professionnels dans l'agro-foresterie*».

Pour cette 2^{ème} édition, l'AGERPA célébrée sous le thème : «*Gestion des risques professionnels en milieu agricole en*

Afrique : Etats des lieux, enjeux et perspectives», l'objectif est donc de partager les connaissances pratiques sur la gestion des RP dans l'agro-foresterie à travers l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail (SST). Pour cela, cinq ateliers qui feront office de communications scientifiques, ont été déclinés au cours de la séance de travail conduite par le PR. Martin Tchamba, président du comité scientifique de l'AGERPA. Il s'agit précisément du «*cadre juridique et institutionnel de la sécurité et santé au travail en agriculture*» ; de la «*catégorisation et cartographie des risques professionnels liés aux activités agricoles*» ; des «*risques chimiques dans l'agriculture*» et enfin de «*l'impact socio-environnemental de l'activité agricole en Afrique*». Le choix des panélistes également fait séance tenante, les membres du comité ont fixé la date butoir de transmission des présentations au 10 juillet 2018 ●

SÉCURITÉ INCENDIE
ET PREMIERS SECOURS

Recyclage massif des personnels de la CNPS

C'est au cours d'une série de séminaires que le chef de service médical adjoint de la CNPS, par ailleurs formateur d'experts en médecine de catastrophe, Charles Okala, a actualisé les connaissances des personnels des quatre régions CNPS.



Extinction des flammes



Réanimation



Simulation d'évacuation

Thomas Tang

Dans l'urgence, il n'est pas toujours simple de savoir que faire en cas d'incendie. C'est pourquoi l'éducateur a axé ces échanges sur l'utilisation d'un extincteur, notamment le dégagement d'urgence devant un danger non contrôlable. Venus acquérir les bons réflexes, les participants ont appris comment éteindre un feu naissant, avec les précisions suivantes : ne surtout pas tenter d'éteindre un feu de gaz ; toujours garder un écart d'au moins 3 m pour un extincteur à poudre et de 1 m pour un extincteur à mousse ; diriger l'extincteur vers la base des flammes. A titre de rappel, si cette première série d'actions échoue, il est conseillé de fermer les ouvertures de la pièce enflammée et partir au plus vite, en fermant toutes les portes sur le chemin, sans les verrouiller.

Des exercices pratiques ont également été organisés en ce qui concerne les premiers secours, en cas d'évanouissement causé par une appréhension importante, un choc émotionnel ou encore une forte chaleur. Il a été expliqué aux participants que, dans la majeure partie des cas, la victime reprend spontanément et rapidement connaissance. Mais,



Après les exercices pratiques

si ce n'est pas le cas, il faut laisser la victime allongée sur le sol, surélever ses jambes (à l'aide d'une chaise ou d'un tabouret) et rester auprès d'elle, jusqu'à son réveil. Si la personne tarde à reprendre conscience, il faut appeler les secours.

Ce type de formation apporte assurément

une plus-value pour les personnels et l'entreprise ; car, leur permettant de savoir comment réagir en situation d'urgence, par une meilleure analyse de la situation et une meilleure protection de la victime, en milieu de travail. Par ailleurs, les gestes appris, peuvent aussi être utiles dans la vie quotidienne ●



Visite du stand CNPS par le MINAC



Démonstration



Les archivistes



Photo de famille

JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES

La CNPS fait école

Au cours d'une journée de vernissage organisée le 13 juin 2018, au bâtiment des archives nationales, de nombreux experts et professionnels ont apprécié à sa juste valeur la numérisation des archives en cours à la CNPS.

Hervé Brice Choudjem

La journée internationale des archives, dont le thème de cette année était : «*Archives : Gouvernance, mémoire et patrimoine*», a été une fois de plus l'occasion pour l'organisme en charge de la sécurité sociale au Cameroun de briller de mille feux. Et pour cause, de la poignée d'entreprises sélectionnées pour exposer leur stratégie de digitalisation des archives, le stand de la CNPS, sous la supervision du directeur des affaires générales, Marie Akono Atangane, a drainé du beau monde.

Dans l'espace accordé à la CNPS, le chef de service des archives et de la documentation (SAD), Thérèse Marcelle Akamba, et son équipe ont très rapidement été assaillis par des experts et des

professionnels en archivistique, ainsi que les hommes de média, venu "s'abreuver" à la source du processus qu'ils présentent désormais comme «*une parfaite réussite*».

La numérisation des documents permet-elle à un agent de la CNPS en service à Yaoundé, traitant le dossier d'un assuré à Yagoua, de pouvoir le consulter sans se déplacer physiquement ? A la question, madame Akamba répond : «*Oui, bien sûr ! Nous sommes en plein dans le processus de digitalisation de la CNPS, processus dans lequel s'inscrit celui de la gestion numérique des archives*». Cette digitalisation implique non seulement une facilité de consultation répondant à un souci de gouvernance ; à une facilité de conservation pour des usages futurs, d'où son aspect mémoire ; mais, mieux encore, de protéger un bien commun à

tous, notre patrimoine.

Au sortir du stand de la CNPS, le Professeur Narcisse Mouelle Kombi, ministre des arts et de la culture a déclaré : «*Nous sommes heureux, à travers cette journée, de montrer que la conservation de nos archives, instruite par le chef de l'état son excellence le président Paul BIYA est en marche, notamment à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et la numérisation*».

En effet, la numérisation des documents fait partie des nombreuses réformes impulsées par le top management de la CNPS, pour améliorer la qualité de service. Et, grâce à son système d'archivage digitalisé, la CNPS est plus que jamais capable d'apporter la meilleure réponse possible à ses clients, à l'immédiat et en toute responsabilité sociale ●

Voici les pièces à fournir pour bénéficier des prestations servies par la CNPS

I) BRANCHE DES PENSIONS VIEILLESSE, INVALIDITE ET DECES

1. PENSION/ALLOCATION DE VIEILLESSE OU D'INVALIDITE

- Une demande sur imprimé CNPS à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par le requérant
- Les états des salaires pour les travailleurs ayant cessé leur activité salariée au 31/12/2012 au plus tard (mesure transitoire) ou 10 bulletins de paie des 5 dernières années d'activité à raison de deux par année pour les travailleurs ayant cessé leur activité salariée au 31/12/2012 au plus tard (mesure transitoire)
- Une photocopie certifiée conforme de l'original de la carte nationale d'identité
- Une attestation sur l'honneur de non fonction signée par le requérant

N.B : Pour la pension/allocation de vieillesse anticipée pour usure prématurée et la pension/allocation d'invalidité, ajouter le dossier médical.

2. PENSION/ALLOCATION DE SURVIVANTS

a. Cas d'un assuré décédé en activité

- Les états de salaire pour les travailleurs ayant cessé leur activité salariée au 31/12/2012 au plus tard (mesure transitoire) ou 10 bulletins de paie des 5 dernières années d'activité à raison de deux par année pour les travailleurs ayant cessé leur activité salariée au 31/12/2012 au plus tard (mesure transitoire)
- une copie certifiée conforme de l'acte de décès.

b. Cas d'un pensionné décédé

- une copie certifiée conforme de l'acte de décès

2.1 POUR CHAQUE CONJOINT (E), AJOUTER :

- Une demande sur imprimé CNPS à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par l'ayant-droit
- Une copie certifiée conforme de l'acte de mariage
- Une photocopie certifiée conforme de l'original de la carte nationale d'identité
- Une attestation sur l'honneur de non remariage

2.2 POUR CHAQUE ENFANT, AJOUTER :

- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou une copie certifiée conforme de la déclaration de reconnaissance (pour les enfants reconnus) ou la grosse du jugement de légitimation ou d'adoption (pour les enfants légitimés ou légalement adoptés)
- Un certificat de vie ou un certificat de scolarité pour les enfants de 0 à 5 ans inclus

- Un certificat de scolarité pour les enfants de 6 à 21 ans inclus ou une attestation d'apprentissage pour les enfants de 14 à 18 ans inclus ou un certificat médical pour chaque enfant frappé d'une infirmité ou d'une maladie incurable empêchant l'enfant d'aller à l'école pour les enfants de 6 à 21 ans ou de se livrer à un travail salarié.

2.3 POUR CHAQUE ASCENDANT DU 1ER DEGRÉ, AJOUTER :

- Une photocopie certifiée conforme de l'original de la carte nationale d'identité
- Un certificat de vie.

II) BRANCHE DES PRESTATIONS FAMILIALES

1. ALLOCATIONS PRENATALES

- Une demande sur imprimé CNPS à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par Le travailleur ou sa conjointe
- Un certificat de grossesse du 1er examen subi entre les 3e et 4e mois de grossesse
- Un certificat de grossesse du 2e examen subi entre les 7e et 8e mois de grossesse.

2. ALLOCATION DE MATERNITE

- Une demande sur imprimé CNPS à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par Le travailleur ou sa conjointe
- Un certificat d'accouchement établi au moment de la naissance
- Un certificat de grossesse du 2e examen subi entre les 7e et 8e mois de grossesse
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance de l'enfant, sauf si l'enfant né viable décède avant l'expiration du délai réglementaire de la déclaration de naissance.

3. FRAIS MEDICAUX DE GROSSESSE ET DE MATERNITE

- Une demande sur imprimé CNPS à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par Le travailleur ou sa conjointe
- Un certificat médical de grossesse ou de maternité.

4. INDEMNITES JOURNALIERES DE CONGE DE MATERNITE

- Une demande sur imprimé CNPS à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par la requérante
- un bulletin de paie nul ou, le cas échéant, une attestation de cessation de paiement
- un certificat de grossesse du second examen indi-



quant la date probable d'accouchement

- un certificat d'accouchement établi par un médecin ou une sage-femme.

En cas de prolongation suite à une maladie résultant de la grossesse ou des couches, adresser les documents suivants à la CNPS au plus tard dix jours après l'expiration de la période de 14 semaines :

- Un certificat médical constatant l'inaptitude à reprendre le travail à l'expiration de la période de 14 semaines ;
- Un bulletin de paie nul.

5. ALLOCATIONS FAMILIALES

- Une demande sur imprimé CNPS à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par le travailleur
- Une attestation sur l'honneur de non perception d'une allocation familiale d'un régime public signée du requérant (mesure transitoire)
- Des copies certifiées conformes des actes de naissance des enfants ou des déclarations de reconnaissance des enfants naturels reconnus ou de la grosse du jugement de légitimation ou d'adoption pour les enfants légitimés ou légalement adoptés
- Un certificat de vie ou un certificat de scolarité pour les enfants de 0 à 5 ans inclus ou un certificat de scolarité pour les enfants de 6 à 21 ans inclus ou une attestation d'apprentissage pour les enfants de 14 à 18 ans inclus ou un certificat médical pour chaque enfant frappé d'une infirmité ou d'une maladie incurable empêchant l'enfant d'aller à l'école pour les enfants de 6 à 21 ans ou de se livrer à un travail salarié.

III) BRANCHE DES RISQUES PROFESSIONNELS

1. INDEMNITE JOURNALIERE

- Une déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par le travailleur ou l'employeur
- Un certificat médical initial établi par le médecin
- Le procès verbal d'enquête (accident de trajet ou accident mortel)
- L'ordre de mission (en cas d'accident suite à une mission)
- Les feuilles d'accident, le cas échéant.

2. FRAIS MEDICAUX, CHIRURGICAUX ET PHARMACEUTIQUES

- Une demande de prise en charge ou de remboursement des frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques à télécharger sur le site www.cnps.cm, signée par le requérant
- Les ordonnances médicales
- Les factures des frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques.

3. RENTE DUE A L'ASSURE/RENTE AUX SURVIVANTS/ ALLOCATION D'INCAPACITE

- Un certificat médical final.

N.B : pour la rente aux survivants, pour un assuré décédé ou d'un crédentier décédé, ajouter une copie certifiée conforme de l'acte de décès de l'assuré principal ●

La DFP au cœur de la performance

Sous la houlette de son chef de structure, Hortense Asim Abisone, les personnels de la Direction des Finances et du Patrimoine (DFP) ont procédé au nettoyage des bureaux de l'immeuble siège de la CNPS à Yaoundé.



Les personnels de la DFP autour de leur chef



Investissement humain

Carla Paule Andjongo

La DFP célébrait l'esprit d'équipe et de solidarité, en organisant le 20 avril 2018, une vaste opération d'investissement humain. A l'occasion, tous les coins et recoins des bureaux du siège de la CNPS ont été passés au peigne fin, sous le regard presque étonné des personnels des autres structures. Armés de mouchoirs, les agents de la DFP ont travaillé par groupes et par paliers, dans une ambiance joyeuse...

Michel Sabehiam, un des membres de cette équipe, explique : « Nous célébrons les valeurs cardinales de la CNPS que sont : la cohésion et la solidarité, qui nous amènent à partager les efforts que nous faisons, en nettoyant un peu partout pour imprimer cet esprit d'équipe et de solidarité, mais aussi de cohésion ».

En marge de cette action d'éclat et de grande classe, chaque chef de service de la DFP a fait une présentation au hall de l'immeuble siège sur la compréhension de la charte des valeurs de la CNPS, et sur la manière dont ces valeurs doivent être mises en œuvre au quotidien. Celle de Brice Juve Ngang Home Kenneth, portait

sur la sixième valeur énoncée par la charte de l'organisme, qui se décline précisément par « des femmes et des hommes déterminés, capables de s'engager et de se dépasser pour trouver dans leur activité le résultat de leur accomplissement personnel, en formant ensemble une équipe qui gagne ». Selon le chef de service des immeubles de Yaoundé et des autres villes, « la participation suppose donc, une bonne compréhension ainsi qu'une adhésion de tous à la vision managériale de l'organisme et une participation active de chacun, sans aucune distinction, dans l'exécution des différentes tâches à effectuer pour l'accomplissement de nos missions ».

La participation dont il s'agit, fait appel à des termes également utilisés dans le domaine du sport, à savoir : la détermination, l'engagement et le dépassement de soi, sans lesquels la réussite ne peut être possible. En effet, la quête permanente de la performance passe indubitablement par un engagement individuel et collectif, et le souci d'obtenir toujours de meilleurs résultats dans nos missions et attributions. La participation renvoie aussi à un capital humain conscient de ce qui est attendu de lui, engagé et déterminé dans

son travail et surtout prêt à se dépasser chaque jour un peu plus pour l'atteinte des objectifs à lui fixés, pour son accomplissement personnel. « La participation occupe donc une place de choix dans la recherche de la performance et c'est assurément pour cette raison qu'il n'aura certainement échappé à personne d'entre nous que c'est le contenu de cette valeur qui a été choisi comme signature électronique de notre Directeur », a-t-il conclu.

Au finish, le directeur des Finances et du Patrimoine a tenu à remercier ses collaborateurs, autour d'un « verre d'eau », tout en les exhortant à pérenniser cette initiative qui s'inscrit également dans le cadre de la prévention de la santé et la sécurité sur le lieu de travail, ainsi que le respect de l'environnement et la satisfaction des Clients de la CNPS.

Au vu du résultat qui fait pâlir d'envie, le travail a été bien fait. Très bien fait même. « Bravo ! » a réagi le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, pour qui la mise en œuvre des valeurs par tous, par des comportements spécifiques, est l'un des préalables à l'atteinte des nombreux objectifs de l'organisme ●



SOCIAL ACTION OF THE NSIF

Support for the Education of a Visually Impaired Student

On May 8, 2018, Soubiane Hanan Djoda received a specialized computer from the Technical Director of the NSIF in a bid to pursue his higher studies.

Emma Siliki



« On behalf of Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, the Director General of the NSIF, receive this humble gift and make good use of it » said the Technical Director of the NSIF Souaibou Bagoura while handing the gift to the lucky beneficiary during the brief ceremony organised in the afternoon in the hall of the Head Office build-

ding of the Institution in Yaounde. The gift of the NSIF is a laptop with sound system worth 235 000 FCFA. This computer, offered after a rigorous social investigation, is adapted to the problem of this first year student in Human Resources Management at Matamfen Institute. Henceforth, it will be easier for him to take notes, operate digital documents, do his homework and carry out research. The 25 years old Cameroonian expres-

sed his joy : « I am grateful for this patriotic gesture and thank very much the Director General of the NSIF for this precious gift.

It is a very important tool for a normal student, and above all for a visually impaired ». Soubiane Hanan Djoda concluded: « I consider that offering someone this kind of equipment is like giving a sophisticated weapon to a soldier in war. Once again, I say thank you to the NSIF. » •

DR. NJOM NLEND

Appelez-moi professeur !

La responsable de l'unité de pédiatrie au Centre hospitalier d'Essos a été admise, le 11 avril 2018, au concours des Maîtres de conférences et praticiens hospitaliers.

Berthe Bissa

C'est sous la forme d'un mail adressé au directeur général ce matin du 13 avril 2018, que la bonne nouvelle est parvenue à la CNPS : «Je viens par la présente vous faire connaître que j'ai été admise le 11 Avril 2018 à Paris au concours des Maîtres de conférences et praticiens hospitaliers», a écrit Anne Esther Njom Nlend au Dg, avant d'ajouter: «Je suis désormais Maître de Conférences».

C'est à la fois une fierté pour la CNPS, où elle exerce en tant que médecin spécialiste en pédiatrie, par ailleurs, responsable de l'unité de néonatalogie au Centre hospitalier d'Essos. Ça l'est encore plus pour les femmes de l'Adynafe-CNPS, l'association récemment créée et dont elle est la première présidente élue. Des messages de félicitations de ses consœurs affluent depuis l'annonce de la

bonne nouvelle, à l'instar de la présidente d'honneur, Hortense Asim, qui a écrit : «Toutes nos félicitations présidente, pour votre promotion au grade de Maître de Conférences. Merci de porter aussi haut le flambeau des femmes de la CNPS !».

Le désormais professeur Anne Esther Njom Nlend a mis à profit son congé annuel pour aller passer avec brio, ce concours à Paris en France. Cela, après une brillante présentation classique de titres et travaux-projets hospitalo-universitaires, suivie d'une leçon au cours desquelles, le désormais professeur Anne Esther Njom Nlend a impressionné le jury.

Pour ce grade auquel elle accède alors qu'elle est en service au CHE, la promue n'a pas manqué de présenter ses sincères remerciements au directeur général pour la confiance placée en elle :

«D'emblée avant de le faire de vive voix, qu'il me soit permis de vous remercier pour tout le soutien que vous avez toujours manifesté au service de pédiatrie en général ainsi qu'à la confiance placée», a-t-elle avoué au DG.

Pour le Pr. Njom

Nlend en effet, ce nouveau titre doit servir à l'accomplissement d'un travail déjà amorcé au Centre hospitalier d'Essos. «Un titre pour un titre certainement pas.

Tant reste à faire pour la survie



du nouveau-né camerounais. Je devrais immédiatement m'atteler à finaliser le projet hospitalo-universitaire au CHE sur la néonatalogie, qui a du reste séduit mon président de Jury avec une main tendue d'association en perspective». Des perspectives qui augurent d'un avenir radieux pour l'unité de néonatalogie du CHE.

Notons que le titre de maître de conférences attribué au Dr. Njom Nlend est d'une importance capitale, non seulement pour l'unité de néonatalogie dont elle a la charge au CHE, mais également pour l'avancée de la recherche médicale au Cameroun. Le Cameroun fait partie des pays à fort taux de mortalité néonatale au monde, même si une étude réalisée au CHE en 2014, a noté la baisse du taux de mortalité des nouveaux nés ayant un poids compris entre 1000 et 1500 g. Le Prof. Anne Esther Njom Nlend est également connue au CHE par ses activités liées à la réduction de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, dont les résultats sont satisfaisants ●





ADYNAFE-CNPS

Regional Bureaux Gradually Set

After the constitution of the national bureau of the Association of Dynamic Women of the NSIF (ADYNAFE-CNPS), those of DRSLO and DRANEN were respectively elected.

Emma Siliki Moudime

O it is the DRLSO which first followed the initiative with the organisation of a General Assembly organised in the meeting room of the 1st floor of the Directorate for Littoral and South-West on March 14, 2018.

For this purpose, women of the six structures (Region, Bassa, Makepe, Akwa, Bonanjo and Cps of the informal sector) elected the following Bureau:

- Regional Delegate, member of the Executive Committee: Beatrice SAIDA;
- Vice-Delegate: Florence NOUADJOU;
- Regional secretary: Sylvie KOUBITB ESSOME;
- Regional treasurer: Céline ETENDE;
- Regional auditor: Brenda FORMANDJI;
- Communication officer: Lydie MOUNYOL.

The action plan proposed and which was adopted is as follows: the installation of local offices as well as the election of bureau; the celebration of the African Child Day on June 16, 2018 by visiting an orphanage (suggestion of the Executive Office); the organization of an educational talk in the field of health.

The next day, things happened differently at the Conference Hall of Cps Garoua. Indeed, after the general assembly, DRANEN women elected the bureau below:

- Regional delegate, member of the Executive committee : Rose Souleymanou Haoua;
- Vice-delegate: Zakiatou;
- Regional secretary: Christelle Mendam;
- Regional treasurer: Béatrice Teuma;
- Regional auditor: Baima Bouba;
- Communication officer: Nathalie Abah Abah;
- Adviser : Nadia Messanga.

Contrary to the DRLSO, local bureaux of the sub-regional office of DRANEN were elected on the spot, and comprise the following:

GAROUA

- Local delegate: Anne-Marie Dimala;
- Secretary: Judith Nfonyele;
- Treasurer: Abba Iyah Kabirou;
- Discipline officer : Mairamou Brahim;
- Auditor : Elizabeth Ntsam;
- In charge of animation: Aissatou Sadjo;
- Adviser : Adeline Biouele.

NGAOUNDERE

- Local delegate : Nadia Messanga ;
- Secretary: Nessah Assogom ;
- Treasurer: Diore Mamoudou Djeinabou ;
- Discipline officer : Zourba ;
- Auditor : Zoubaidatou Adamou ;
- In charge of animation: Agnes Thérèse Dongmo;
- Adviser : Arance Vivi Nguépi.

AND FINALLY MAROUA

- Local delegate : Rode Maring ;
- Secretary: Adama Alhadji Ousman ;
- Treasurer: Mariama Hadja ;
- Auditor : Rachel Hora ;
- Discipline officer : Jeanne Tikela ;
- In charge of animation: Kaltouma Aminou;
- Advisers: Zene Hadja and Marie Lingom.

Concerning Action plan, they will be reviewed in the next meeting, whose date was not announced. However, the Regional President of ADYNAFE-CNPS for DRANEN expressed herself in these terms: *«I congratulate elected members and also inform all adherents that registration and commitment forms are available»*. This message is valid for all the women of the Institution, because these meetings which devoted their option of coming together, no doubt augurs a brighter future for the associative life within the NSIF ●

INTERNATIONAL

NSIF DG at the Heart of the ISSA Electoral Process

As Chairman of the Nominating Committee of the International Social Security Association (ISSA), Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame has just brilliantly conducted the auditions of the candidates for the position of Secretary General of ISSA in Geneva, in Switzerland.



Thomas Tang

It was necessary to have deposited on May 15th, 2018 his candidacy, for the post of general secretary of ISSA, to take part in the hearing conducted by CNPS DG this week in Geneva. The task was not easy, given the consistency of the candidates' proposals, but the Mekulu team made their choices, as usual, on objective basis.

As a reminder, in the organisation of ISSA, the Secretary General is elected for a renewable six-year term. The number of possible renewals is not limited, but the retirement age is 65 years. He leads a global program of activities focused on the administration of social security, which includes international conferences and seminars on various topics relevant to social security, such as actuaries, information and communication technologies. Other

areas of the Association's work include research and data collection, promotion and information activities, and regional activities. It remains now, the conduct of the election by the ISSA Council on December 7th, 2018 in the Switzerland capital. As the electoral body of the Association, the Council is composed of a titular delegate from each country in which the ISSA has at least one affiliated member. Each titular delegate has one vote ●



Le CT James Nangu Kamsi à droite, à sa gauche le développeur Eric Georges Ndjeng Nkolo

DIGITALISATION
DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE

La CNPS en prospection au Maroc

Le Conseiller technique en charge des systèmes d'information, James Nangu Kamsi, et le Développeur Eric Georges Ndjeng Nkolo, ont représenté l'organisme camerounais à la 15^e Conférence internationale de l'AISS axée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la sécurité sociale, qui se déroule à Casablanca.

Thomas Tang

Les ambassadeurs de la CNPS ont participé à cette rencontre stratégique de haute importance pour la modernisation de la sécurité sociale, à l'invitation de la Caisse nationale de sécurité sociale du Maroc. Entre le 18 et le 20 avril 2018, ils ont eu la possibilité d'échanger avec près de 350 responsables des TIC, dirigeants et cadres supérieurs provenant d'institutions membres de l'AISS réparties à travers 80 pays. Ce qui fait de l'événement, le principal forum mondial pour échanger et se pencher sur la question des TIC dans l'administration de la sécurité sociale. Parmi ses principaux objectifs, figurent la définition du rôle des TIC dans le façonnement de l'avenir de la sécurité sociale ; l'impact des technologies de pointe sur la sécurité sociale; comment l'innovation peut faire évoluer les standards et les solutions communes; ceci enrichi par la présentation d'expériences et des démonstrations sur l'utilisation des technologies émergentes dans le cadre de la sécurité sociale.

Qui dit nouvelles technologies, dit aussi nouvelles possibilités. Les besoins et attentes en matière de sécurité sociale évoluant rapidement, une utilisation réfléchie des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, les big data et les technologies blockchain (chaîne de blocs), peut améliorer l'administration des organismes en de nombreux aspects, de sa capacité à offrir un soutien adapté et en temps opportun au recouvrement des cotisations et au financement, en passant par la communication avec les usagers.

Consciente de ce que les technologies émergentes offrent de nouvelles possibilités de prestation des services, le top management de la CNPS du Cameroun a amorcé et développé sa transformation numérique depuis une dizaine d'années, pour une amélioration significative de ses performances et de la qualité de service, faisant d'elle désormais un modèle de réussite dans son secteur d'activité. «*Aujourd'hui, à partir du site internet www.cnps.cm, il est possible, par exemple, d'effectuer une pré-immatriculation,*

une dénonciation, mais aussi de consulter son compte cotisant, de télé déclarer ses employés et leurs salaires, etc.», avait notamment indiqué le DG Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, lors de la première édition de Douala Connect, le 25 janvier 2018.

Cependant, l'organisme ne compte pas dormir sur ses lauriers ; car l'incapacité à rester en phase avec les dernières évolutions des TIC peut être lourde de conséquences, non seulement au niveau de l'institution elle-même, mais également au niveau politique, si elle compromet la satisfaction du public, que la CNPS appelle ses «*Clients*».

Cet événement incontournable, organisé tous les trois ans a, sans aucun doute, été une opportunité sans équivalent pour la CNPS du Cameroun. Car, ils ont pu analyser les perspectives les plus prometteuses et les défis auxquels sont confrontées les institutions de sécurité sociale en matière de gestion des TIC, en confrontant leurs idées avec celles leurs pairs, tout en s'enrichissant de leur expérience dans le cadre des échanges sur cette question ●

HOMMAGE

Farewell Cruyff !

Louis Marie Ondoua, former Prevoyance CF player and first head of the NSIF archive centre passed away on Mai 31st 2018.



Thomas Tang

T HE FOOTBALL PLAYER

Born on 20 August 1959, it was first as a skilled and talented football player that the NSIF came to know him in the end of the 70's. Member of Canon CF, alongside with secondary and higher studies, he played with Okili, Mbia, Ndoumbe Mouen, Belibi, Nlomgoi, Ananga, Mendouga and Ndenga as teammates and won the title of Champion of Corps et Veterans du Cameroun from 1979 to 1983 laying the groundwork of success that followed.

THE ARCHIVE SPECIALIST

His football activities and his know how in community made it easy for

him to be recruited at the NSIF on 05 October 1982. Thereafter, the archivist will be remembered as follows. In 1988, the NSIF sent him on a special training in Dakar (Senegal), at the School of Librarian, Archivists and Documentalist Cheikh Anta Diop University, and placed its new archives centre under his care when he returned in 1991. With his team, he set up the first real archives management system, placing the NSIF amongst the best enterprises in the field of archives management and conservation.

Louis Marie Ondoa, as any other ambitious and talented person, was still in the quest for other avenues. This is how after having imparted the knowledge of the job to his collabo-

rators, he decided to get into the private sector in 1998, while still remaining closer to the NSIF.

But the institution was proud to see him operate in his various jobs: as a football leader, consultant in archive and promoter of a school establishment. Several workers will still remember him as a sincere, available, devoted, and passionate person that characterize his intelligence of mind and the loving person he was.

Thus, by the time his funeral was announced for Saturday, June 23, 2018, the Director General, together with the entire personnel of the NSIF wished him eternal rest and extend the sincere condolences of the NSIF to the bereave family. Thank you Cruyff, We hail the artist! ●

ENTREPRISE ET
CONVIVALITÉ**Des cadeaux pour les «Pères» du Cps de Melen**

Ce lundi, 18 juin 2018, le personnel masculin du Cps de Melen, à Yaoundé, a reçu des cadeaux de leurs collègues femmes. Les "pères" de la structure ont reçu leurs cadeaux à la première heure. A la suite de la DFP, une autre structure se distingue dans la pérennisation du vivre ensemble au sein de la CNPS ●

**Départ à la retraite**

Nicolas Nguéma



Olivier Belibi Ebodé



Dr Guillaume Wamba et Mme Thérèse Mbassi A.



Momo Victorine Ekale épouse Pokossi

Bonne suite !



Mme Génévieve Djomo Abang Assam



CSAAGRH au Cps de Garoua a eu un an de plus le 27 juin 2018.

Ils nous ont quittés



Alexandre Auguste Zoa Mbathonga



Williams Wandji W.



Ngooh Ekwalla

Eternel repos !

CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund
You will never live alone



Qualité de service

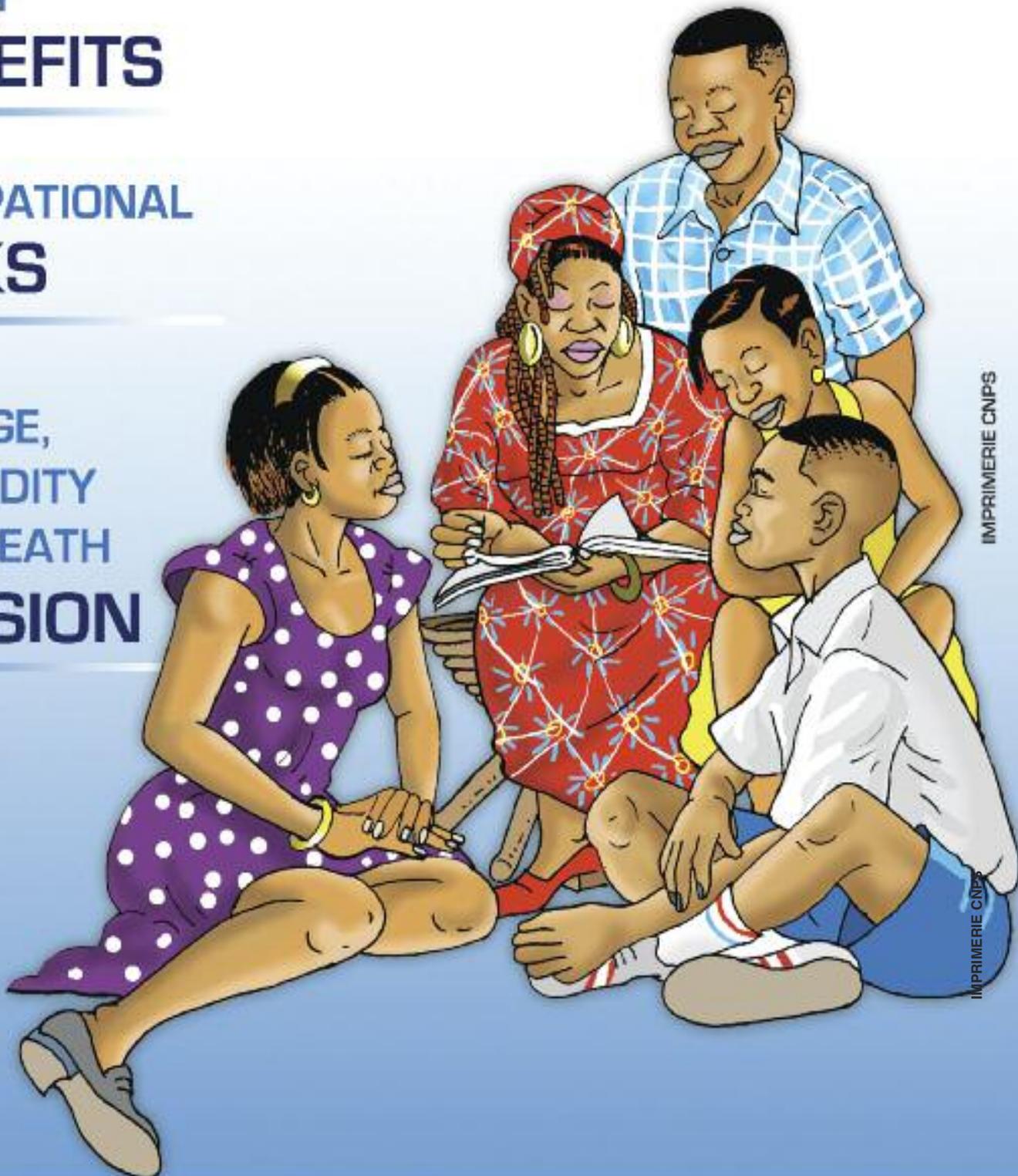
2017



FAMILY BENEFITS

OCCUPATIONAL RISKS

OLD-AGE, INVALIDITY AND DEATH PENSION



IMPRIMERIE CNPS

IMPRIMERIE CNPS

CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund
You will never live alone



Qualité de service

2017



PROFESSIONS LIBERALES
LIBERAL OCCUPATIONS



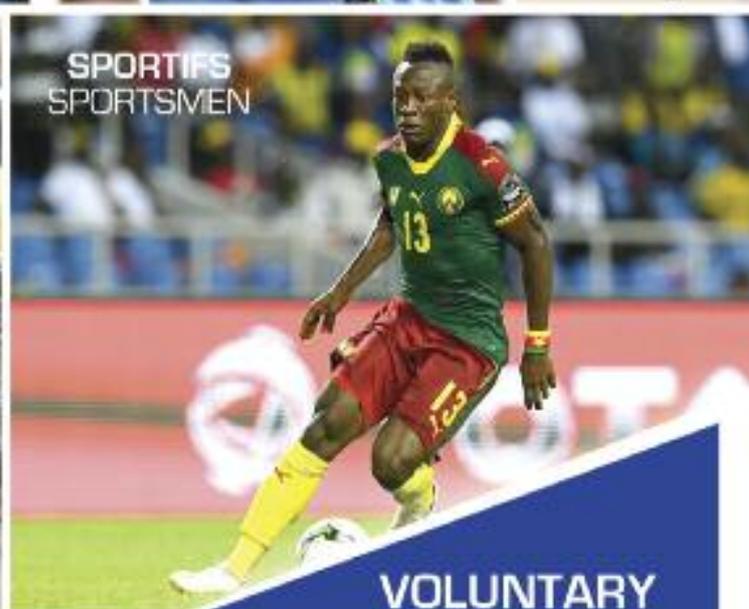
IMPRIMERIE CNPS

ASSURANCE
VOLONTAIRE

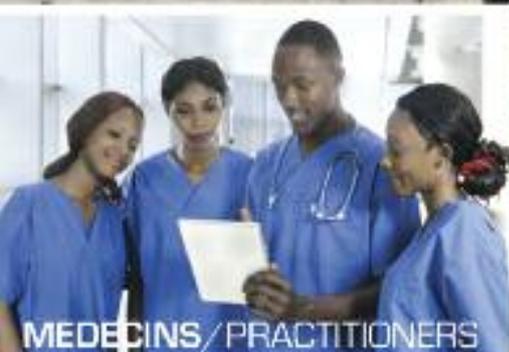


MOTOTAXIMEN
MOTO BIKE RIDDERS

SPORTIFS
SPORTSMEN



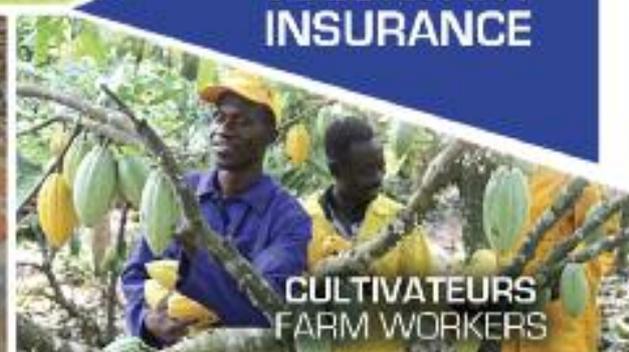
VOLUNTARY
INSURANCE



MEDECINS / PRACTITIONERS



ARTISANS
CRAFTSMEN



CULTIVATEURS
FARM WORKERS

www.cnps.cm • Facebook : CNPS • Twitter @CnpsCameroun • Youtube : CNPS Cameroun • email: cnps.cameroun@cnps.cm

Vous ne serez jamais seul !

You will never live alone !